

CHAMPROND EN GATINE

n°49

Avril 2015

La Feuille de Chou municipale

www.champrond-en-gatine.org

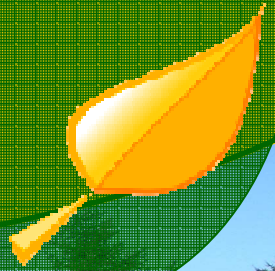
Le Grand Bois Landry

La Motte

L'Empire

Grand Beauvais

La Lucaserie



Vive le Printemps!



Repas de Printemps

le dimanche 12 avril 2015

Inscriptions : à la Mairie avant le 6 avril

Toutes les informations en page 18

Quelques dates à retenir...

*Balade découverte
Samedi 11 avril
à la salle des fêtes de Champrond
Détails en page 29*

*3° Rencontre internationale d'Aïkido
Samedi 18 avril 2015
au château des Vaux
Détails en page 28*

*Loto de l'APE
Dimanche 19 avril 2015
à la salle des fêtes de Champrond
Détails en page 29*

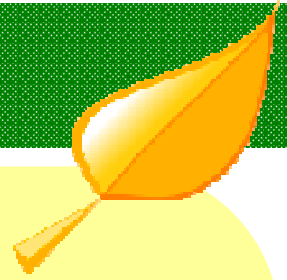
*Lecture publique
Mardi 21 avril
à la bibliothèque de Champrond
Détails en page 29*

*Concert à portée de voix
Samedi 25 avril 2015
à la salle des fêtes de Champrond
Détails en page 31*

*Initiation à la Calligraphie Stage Dorure
Dimanche 19 avril 2015
Détails en page 32*

... Et de nombreuses autres dates à découvrir dans les pages intérieures.





Mesdames, Messieurs,

Après une réflexion de plusieurs mois concernant l'achat des murs puis en toute dernière minute une réflexion au sujet du fonds de la boulangerie, une mise en œuvre du 1er octobre 2014 au 23 février 2015, La boulangerie communale a réouvert ses portes le jeudi 26 février 2015.

La fréquentation, la qualité des produits, l'accueil de Monsieur et Madame Scaviner montrent qu'il s'agit d'une réussite. Les nouveaux horaires et les jours d'ouverture ayant été modifiés, il va falloir prendre de nouvelles habitudes.

Il est parfaitement légitime que nous soyons fiers du travail accompli, des travaux sur la façade, la toiture et les aménagements de la place suivront. Il faut remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont encouragé, participé de près ou de loin à cette réalisation.

Nous tenons à adresser un grand merci à Monsieur et Madame Debonne qui ont assuré le dépôt de pain, de viennoiseries et quelques éléments d'épicerie pendant la fermeture et qui ont ainsi facilité la transition.

Le conseil municipal dans son entièreté a participé, qui par un coup de main qui par des propositions d'aménagements de dernière minute et encore récemment sur la mise en place de quelques places de parking pour les commerçants du centre bourg.

La pérennisation de ce commerce dépend de tous, les habitants des communes voisines sont restés fidèles au commerce et attire de nouveaux clients.

La vie de la commune en dehors de la boulangerie continue, des améliorations ont été apportées au fonctionnement de la station d'épuration, le jardin du souvenir est entouré d'une petite haie de buis. Le printemps étant arrivé, tout un chacun peut fleurir, embellir son jardin et ses espaces extérieurs pour que nous en profitions tous.

Les manifestations communales se poursuivent, dernièrement un week-end autour du livre de la lecture et de l'écriture, le repas de printemps de la commune le dimanche 12 avril et bien d'autres manifestations que vous découvrirez dans les pages intérieures.

Bonne lecture de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal de mars 2015.

Bien cordialement,

Eric Legros

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :

Philippe Guillemet

A la mise en page :

Claire Tafoiry

A la relecture :

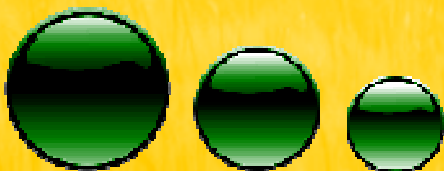
La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :

Sophie Prella

Marie-France Moinet

La commission
Communication





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

<p>Les membres du conseil municipal</p>	<p>Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Jean Taquet 3^{ème} Adjoint : Denis Granger</p>	<p>Les conseillers : Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye, Valérie Chrétienne, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Céline Védie</p>
--	--	---

Les commissions communales

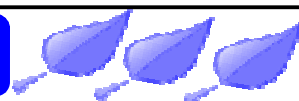
- ✓ **Urbanisme :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet, Luc Liard.
- ✓ **Voirie et Réseaux :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Luc Liard.
- ✓ **Bâtiments / Cimetière :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie.
- ✓ **Eau et Assainissement :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Luc Liard, Christian Bornet.
- ✓ **Communication :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Luc Liard, Mireille Marie.
- ✓ **Champrond en Gâtine « Porte du Perche » :**
Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Mireille Marie, Valérie Chrétienne.
Membre hors conseil : Claude Imhof
- ✓ **Appel d'offres :**
Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros.
Suppléants : Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie.
- ✓ **Fêtes-Fleurissement :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier.
- ✓ **Finances : ensemble du conseil municipal**
- ✓ **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Luc Liard.
Membres hors conseil : A définir
- ✓ **Correspondant Défense :** Philippe Guillemet.
- ✓ **Commerces :**
Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Luc Liard.
- ✓ **Impôts directs :**
Titulaires : 6 membres à désigner suite aux propositions effectuées lors du conseil municipal du 6 mai 2014 .
Suppléants : 6 membres à désigner suite aux propositions effectuées lors du conseil municipal du 6 mai 2014 .

Les commissions intercommunales

- ✓ **Commission finances :**
Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Denis Granger.
- ✓ **Education sport et culture :**
Délégués titulaires : Jean-Pierre Brihaye, Philippe Septier. / Délégué suppléant : Luc Liard.
- ✓ **Développement Économique :**
Délégués titulaires : Éric Legros, Philippe Guillemet. / Délégué suppléant : Jean Taquet.
- ✓ **Aménagement du territoire et environnement :**
Délégués titulaires : Denis Granger, Céline Védie. / Délégué suppléant : Christian Bornet.
- ✓ **Services à la Population :**
Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet. / Délégué suppléant : Gaëlle Guyon.
- ✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :**
Président : Jacky Jaulneau,
Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie (5^{ème} vice présidente). / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet.
- ✓ **Regroupement pédagogique :**
Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon
Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Valérie Chrétienne, Éric Legros, Marie-France Moinet.
- ✓ **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) :**
Délégué titulaire : Denis Granger. / Délégué suppléant : Philippe Septier.
- ✓ **Parc Naturel Régional du Perche :**
Délégué titulaire : Jean-Pierre Brihaye. / Délégué suppléant : Mireille Marie.
- ✓ **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP) :**
Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie.
- ✓ **Conseiller Défense :** Philippe Guillemet.
- ✓ **Centre National d'Action Sociale (CNAS) :**
Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet.
- ✓ **Comité Bassin d'Emploi :**
Délégué titulaire : Jean Taquet. / Délégué suppléant : Jean-Pierre Brihaye.
- ✓ **ADMR :**
Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.
- ✓ **Croix Rouge :**
Délégué titulaire : Claire Tafoiry.

<p>Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Perche</p>	<p>Le Président : Éric Gérard 1^{er} vice-président : Marylène Chevalier 2^{ème} vice-président : Patrick Coutant 3^{ème} vice-président : Éric Legros 4^{ème} vice-président : Bruno Jérôme</p>	<p>Le bureau : Jean-Louis Igier, Jean Rousseau, Jean-Claude Rousseau, Michel Bizard, Charles Bonissol, Christophe Barral, Francis Fezard, Jean-Michel Cerceau, Jacques Flaunet.</p>
--	---	---

Délégués communautaires : Éric Legros, Philippe Guillemet





● Les résumés des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 9 septembre 2014 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Tous les membres en exercice sont présents.

Lecture est donnée des comptes-rendus des 8 et 18 juillet qui sont approuvés à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis les précédentes réunions :

- . Le Sébastopol est ouvert depuis le 15 juillet et fonctionne bien.
- . Le relais d'assistantes maternelles organise des matinées d'éveil à la salle des fêtes un lundi sur deux depuis le 1er septembre.
- . Une cérémonie commémorative en l'honneur des soldats napoléoniens aura lieu le 5 octobre 2014, le programme est détaillé sur la Feuille de Chou.
- . Quelques haies ont été élaguées par le Conseil Général à Beaurepaire et d'autres par les riverains.
- . Il est demandé à ce que le terrain riverain à Mr et Mme Hardoin et celui de Mr Cornu soient nettoyés. Un courrier sera adressé aux propriétaires de ces terrains.
- . La borne à incendie située à proximité du 9 rue du Perche fuit, elle est à fermer.
- . Philippe Septier indique qu'il ne sera pas possible de mettre en place un affichage dynamique à l'accueil de la mairie par l'absence du logiciel adéquat. Voir si possibilité d'acheter un écran.
- . Des différences importantes de prix sont constatées entre certains lots concernant la réhabilitation de la boulangerie. Mr Billard, sénateur, a accordé une réserve parlementaire de 5000 € pour la réhabilitation de la boulangerie. Il est précisé que le fonds de commerce est estimé sur la base du chiffre d'affaires.
- . A propos du projet de décoration du château d'eau, qui représente le Perche, Jean-Pierre Brihaye a contacté des graffeurs (service gratuit), l'échafaudage et la peinture sont estimés à 3000 € environ. Il est proposé que le dessin pourrait être réalisé par les enfants de l'école et la reproduction par un peintre. Des moyens de financement du décor sont en cours de recherche. Jean-Pierre Brihaye prendra contact avec la directrice de l'école prochainement.

DEMANDE DE BAIL COMMERCIAL POUR LA BOULANGERIE

Mr le Maire informe le conseil que l'agence Poubaut a présenté début août une personne intéressée par la reprise de la boulangerie mais qui ne peut actuellement pas financer l'intégralité de l'achat du fonds de commerce. Il lui a été proposé une location du fonds pendant 18 mois puis une vente.

Mr le Maire a rendez-vous avec le repreneur le 22/09/2014 pour lui présenter le projet de travaux de réhabilitation et discuter du remplacement du four.

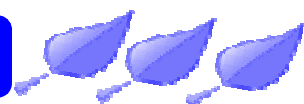
Le permis de construire devrait être accordé dans les jours qui suivent, la commission de sécurité ayant émis un avis favorable. La boulangerie sera fermée à partir du 30/09/2014. Il sera ensuite procédé à la préparation de chantier avant le commencement des travaux. Les travaux pourraient être terminés fin novembre si une bonne coordination est assurée entre les entreprises ainsi la boulangerie pourrait réouvrir début décembre.

Un dépôt de pain avec épicerie est prévu chez Mr et Mme Debonne pendant la durée des travaux. Le pain viendra d'une boulangerie de La Loupe. La première réunion de chantier interviendra le 15/09/2014. Les repreneurs seraient Mr et Mme Scaviner, originaires de la région parisienne, Mr Scaviner est actuellement boulanger salarié, âgé de 45 ans environ.

Ce couple a deux enfants et aura besoin d'un logement. Il leur sera proposé dans un premier temps un logement dans l'ancienne gendarmerie.

Mr Legros fait part de la possibilité d'achat du four par la commune si les repreneurs n'ont pas la capacité de le financer avec la mise en place d'une location.

Mr Legros propose au conseil municipal de mettre à disposition gratuitement à Mr et Mme Debonne les murs de la boulangerie jusqu'au 30 septembre 2014 : Accord du conseil.





CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

Mr le Maire fait part au conseil qu'il a sollicité plusieurs organismes bancaires : le Crédit agricole, le Crédit mutuel, la Banque Postale et la Caisse d'épargne qui ont proposé des offres de prêt.

Un tableau récapitulatif des offres sur la base d'un prêt de 100 000 € est présenté au conseil et il s'avère que la Banque Postale propose le meilleur taux sur une durée de 15 ans soit 2.65 %. Aussi, il est indiqué que la Caisse d'Epargne est le seul organisme bancaire à proposer un prêt avec une phase de mobilisation des fonds et une phase de consolidation soit une certaine souplesse pour n'emprunter que la somme nécessaire au financement des travaux. Le taux proposé par la Caisse d'Epargne est à 2.74 %. Le conseil municipal décide donc de demander à la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie à 150 000 € et une remise sur le taux ainsi qu'une réduction des frais.

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le zonage d'assainissement collectif défini en 2003 et il s'avère que quelques habitations ne sont pas encore raccordées au réseau d'assainissement collectif route de La Loupe, Allée de la Forêt, rue de la Guèze. Mr le Maire propose au conseil d'engager une étude pour raccorder à l'avenir ces habitations au réseau d'assainissement.

POINT SUR L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE AVEC LES CORVEES LES YYS

Mr le Maire fait part au conseil qu'une réunion s'est tenue au Conseil Général début juillet et que des aides financières peuvent actuellement être accordées c'est pourquoi il est urgent d'élaborer le cahier des charges. Une réunion est à programmer avec les élus des Corvées les Yys pour établir une convention entre les communes afin que Champrond soit la commune porteuse du projet dans le but d'obtenir des subventions plus importantes par l'Agence Seine Normandie, l'Agence Loire Bretagne accordant des subventions moindres.

La réfection des tampons d'assainissement est prévue le 03/10/2014.

PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Mr Legros présente au conseil municipal les deux hypothèses d'enfouissement des réseaux. La première concerne la ruelle de la Tour, une partie de la route de La Loupe et la Place de l'église et s'élève à 149 000 € avec un reste à charge pour la commune égal à 68 000 €. La deuxième concerne toute la route de La Loupe, le début de la rue du Plessis, la ruelle de la Tour, la ruelle de la Place, la Place de l'église et la ruelle du Prieuré pour un montant estimé à 284 000 € avec un reste à charge pour la commune égal 128 000 €.

Le conseil municipal estime que la Place de l'église est prioritaire dans le cadre du projet d'aménagement de la place. L'enfouissement des réseaux Grande Rue n'a pas été chiffré du fait de la réfection récente de la chaussée.

Le conseil municipal sollicite donc un autre projet qui concernerait la Place de l'église, la ruelle de la Place jusqu'à la tour d'Aligre et jusqu'à la propriété de Mme Legrand, afin de pouvoir supprimer un poteau électrique située dans une propriété privée. Pour information, il sera également demandé de chiffrer une partie de la Grande Rue soit du carrefour de la route de Combres à la Place de l'église.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT A LA SECURITE ROUTIERE

Philippe Guillemet est désigné correspondant à la sécurité routière.

PROJET DE MISE EN PLACE DE BORNE ELECTRIQUE POUR VEHICULES

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Leduc, le garagiste accepterait d'accueillir une borne électrique pour véhicules sur le site du garage, prestation qui serait gratuite pour la commune. Accord du conseil.

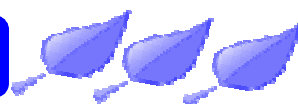
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- + 8000 € au compte 6531 (indemnités élus)
- 8000 € au compte 60628 (travaux en régie pour l'extension de la salle des fêtes)

FORUM DE L'INTERCOMMUNALITE

Mr Legros informe le conseil qu'un forum de l'intercommunalité se tiendra les 12 et 13 septembre à la communauté de communes des Portes du Perche.





Le vendredi 12 septembre, il s'agira d'une réunion qui aura pour objet l'état des finances de la CDC et le samedi 13 septembre il s'agira de réflexions sous forme d'ateliers par commission pour mieux comprendre les enjeux de notre communauté de communes et les objectifs à définir pour les six prochaines années.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- . La rentrée scolaire s'est bien passée. En ce qui concerne la mise en place des activités périscolaires, une réunion avec les associations aura lieu jeudi prochain.
- . Deux nouveaux médecins devraient s'installer prochainement dans la maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe, l'un est originaire de la région parisienne, l'autre de Saint Lô.
- . A propos du dossier « Champrond Porte du Perche » Mme Sbile du PNRP propose les services d'étudiants de l'Université du Mans pour travailler sur le projet, qui est à finaliser à l'aide de l'encadrement du CAUE et des professeurs de l'Université du Maine.
- . Il est présenté au conseil le modèle du jardin du souvenir retenu par l'ancien conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 7 octobre 2014 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absent excusé : Céline Védie pouvoir à Eric Legros.
Claire Tafoiry pouvoir à Philippe Guillemet.
Philippe Septier pouvoir à Jean-Pierre Brihaye.

Invité : Mr Scaviner Jean-Yves, futur repreneur de la boulangerie.

Mr Scaviner se présente au conseil municipal et fait part de ses expériences professionnelles et notamment le métier de boulanger, qu'il exerce depuis 25 ans.

Il indique au conseil ce qu'il a envisagé avec Mr Debonne à savoir la signature d'une location/gérance du fonds de commerce dans un premier temps et dans un second temps l'acquisition du fonds de commerce dans un délai d'environ 18 mois.

La location/gérance impliquerait la signature d'un bail commercial entre la commune et Mr Debonne et la signature d'un bail de location entre Mr Scaviner et Mr Debonne.

Mr Scaviner précise qu'il prendra en charge l'acquisition du matériel, en particulier le four et qu'il envisage de fabriquer des baguettes traditions ainsi que différentes variétés de pain avec des farines issues de l'agriculture raisonnée. Le conseil municipal remercie Mr Scaviner d'être venu présenter son projet.

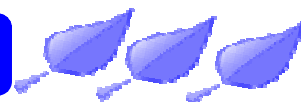
REHABILITATION DE LA BOULANGERIE

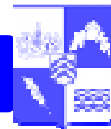
Afin d'éviter l'implication de plusieurs interlocuteurs dans le projet de gestion du fonds de commerce, Mr le Maire propose au conseil que la commune procède à l'achat du fonds à Mr Debonne, puis à la mise en location/gérance à Mr Scaviner, qui s'engagerait à acquérir le fonds dans un délai de 18 mois environ comme prévu initialement avec Mr Debonne. Il est indiqué que la location/gérance va impliquer un engagement du repreneur. Le chiffre d'affaires de la boulangerie devrait évoluer dans le temps, le repreneur sera sensibilisé aux produits percherons.

Préalablement à l'acquisition du fonds, une évaluation doit être demandée aux services du Domaine. Il est rappelé que la Chambre de Commerce avait estimé le fonds à environ 87 000 €.

Un tour de table est ensuite effectué pour obtenir l'avis de chacun des membres du conseil municipal, qui sont favorables à l'acquisition du fonds de commerce par la commune pour une gestion plus facile de l'ensemble libre de personnel et sachant que le repreneur s'engagerait à financer l'achat du fonds dans un délai maximum de deux ans et le matériel nécessaire supplémentaire en sus du matériel initial du four.

Le conseil municipal décide donc d'acquérir le fonds de commerce sans personnel et sans matériel et sollicite un engagement de Mr Scaviner sur une longue durée. Le conseil municipal sollicite l'avis des services du Domaine sachant que le délai est d'un mois.





Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 9 septembre 2014.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion à propos :

- . Le Relais d'Assistantes Maternelles réunit 3 à 4 assistantes maternelles tous les 15 jours à la salle des fêtes .
- . La cérémonie organisée par l'association des amis des soldats napoléoniens s'est bien déroulée.
- . La Caisse d'Epargne a été à nouveau sollicitée et s'est alignée au taux proposé par la Banque Postale soit 2.64 %.
- . La prochaine réunion avec les élus des Corvées les Ys au sujet de l'interconnexion des réseaux d'eau potable est fixée au 16 octobre 2014.
- . Du forum de l'intercommunalité, une présentation du fonctionnement de la communauté des communes sera réalisée prochainement.
- . De l'arrivée d'un nouveau médecin à la maison de santé pluridisciplinaire, le Dr Saw, qui a repris une partie de la clientèle du Dr Lyszliewicz.
- . Du jardin du souvenir qui est terminé, le terrain aux abords a été préparé pour la plantation d'une haie de buis, la pelouse a été semée, des gravillons et du sablon ont été mis en place.
- . Le terrain de Mr Cornu a été défriché récemment, le terrain autour de l'ancien château d'eau a été nettoyé et l'ancien puits a été sécurisé.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative budgétaire pour financer les travaux de la boulangerie :

PROJET DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE			
	BP 2014	Projet DM	TOTAL
Dépenses			
Travaux (compte 2315)	70 000 €	60 000 €	130 000 €
<i>Réhabilitation</i>			114 000 €
<i>Honoraires architecte</i>			6 978 €
<i>Coordinateur sécurité</i>			
<i>Diagnostic amiante/plomb</i>			500 €
<i>Démontage matériel</i>			5 640 €
Total			127 118 €
Recettes			
Prêt bancaire (1641)	78 200 €	46 800 €	125 000 €
Réserve parlementaire		5 000 €	5 000 €

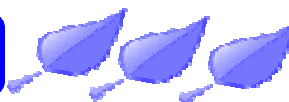
Accord du conseil municipal pour adopter cette décision modificative budgétaire.

INFORMATIONS RELATIVES A LA LOI ALUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi ALUR régit les documents d'urbanisme et que plusieurs changements vont intervenir et notamment pour ce qui nous concerne, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un PLU ne sera plus réalisée par les services de la DDT à compter du 01/07/2015. Pour pallier au désengagement de l'Etat, l'instruction pourrait être réalisée par les services communaux ou dans le cadre de l'intercommunalité. D'autre part, les Plans Locaux d'Urbanisme deviendront caduques dans deux ans, l'objectif étant de créer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Quant à l'extension du lotissement, Mr le Maire se renseignera auprès du cabinet d'études si la modification du PLU actuel est envisageable.

A noter que la Communauté de Communes a accepté de mettre en place des panneaux signalétiques de la zone d'activités réactualisés.





TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la station d'épuration date de 1973 et qu'elle présente quelques dysfonctionnements depuis plusieurs mois. Le système d'aération a été retiré pour être remplacé par une turbine pour oxygéner à nouveau le bassin d'aération. Le coût d'une turbine s'élève à 4 000 € environ mais une deuxième est nécessaire car la qualité du rejet, qui s'est déjà améliorée n'est pas encore complètement suffisante.

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU DOSSIER DES SILOS A BOUES

Mr le Maire présente au conseil l'historique du dossier relatif aux silos à boues : Des silos à boues à rhizophytes ont été construits en 2004 et des fissures sont très vite apparues dues à des mouvements de terrain qui auraient pu être évités si une étude de sol avait été réalisée. La réception des travaux n'avait pas été signée et les travaux n'avaient pas été réglés en totalité. Une procédure avec une expertise judiciaire avait été ensuite engagée avec la Lyonnaise des Eaux et les services de l'Etat. Un protocole d'accord établi par les services de l'Etat a été proposé à la commune pour éviter une poursuite en justice et faire aboutir le dossier. Il s'est donc avéré que la responsabilité de la Lyonnaise des Eaux était engagée à hauteur de 70 % et celle de l'Etat à 30 %, la commune ayant un reste à charge d'environ 7000 € incluant la prise en charge des honoraires de l'avocat.

Une réunion a eu lieu récemment avec les services de la DDT et le reste à charge pour la commune a été réévalué à 19 000 € car les frais d'avocats ne pouvaient pas être pris en compte. Par conséquent, un nouveau protocole d'accord doit être établi. Les travaux de réparation des silos à boues pourraient être pris en charge mais impliqueraient un coût supplémentaire pour la commune. A noter que les silos à boues fonctionnent actuellement correctement.

Il est également indiqué que la commune pourrait poursuivre la procédure au tribunal administratif mais avec le risque de perdre davantage que dans le cadre de ce protocole d'accord.

Le conseil municipal décide donc d'attendre le nouveau protocole d'accord et de voir s'il est possible de le négocier.

CHAMPROND-EN-GATINE PORTE DU PERCHE

Mr le Maire informe le conseil de la venue de 8 étudiants en urbanisme les 2 et 3 octobre dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Université du Mans et le Parc Régional Naturel du Perche.

Il a été convenu que les étudiants fourniront un premier dossier début novembre à propos des possibilités de réduction de la vitesse des véhicules en entrée de village. Un second dossier sera réalisé courant décembre, qui consistera en la présentation d'un cahier de communication. Il a été demandé aux étudiants de faire plusieurs propositions de mise en valeur du village. Un rapport sera également restitué dans un mois à l'occasion d'une visite à l'université du Mans. Ces travaux permettront de faciliter l'élaboration d'un cahier des charges pour l'aménagement de la commune Porte du Parc et notamment la Place de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2014

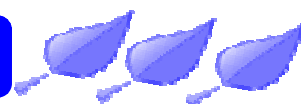
Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Tous les membres en exercice sont présents.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- . Le vice-président de l'association des Amis Napoléoniens a demandé notre avis en ce qui concerne la cérémonie en l'honneur des soldats : un courrier de remerciement lui sera transmis.
- . Les tarifs de concession du columbarium seront fixés à la prochaine réunion.
- . Le protocole d'accord relatif au dossier des silos à boues est à analyser avant la négociation.
- . Une visite à l'Université du Mans pour rencontrer les étudiants chargés de l'étude pour l'aménagement du village est prévue le 18 décembre prochain.





MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE

Sachant que la commune de La Loupe a mis en place un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il s'avère que cette compétence doit être intégrée dans les statuts de la Communauté de Communes. Par conséquent, le conseil municipal autorise la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au sein de la CDC et approuve la modification des statuts correspondante.

MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004, de simplification du droit, a modifié le code de la voirie routière. Ainsi le classement et le déclasserment des voies communales sont prononcées par le conseil municipal sans enquête publique préalable.

Considérant la création de nouvelles voies communales nécessaires à la desserte de la zone d'activités, du lotissement et de l'école,

Le conseil municipal, décide d'ajouter les voies suivantes dans le domaine public communal :

- V.C.29 : Rue du Champrier de la Ferme : 143 m
- V.C.30 : Rue du Bois des Souches : 191 m
- V.C.31 : Rue des Charmilles : 83 m
- V.C.32 : Rue du Sentier : 53 m
- V.C.33 : Chemin du Lavoir à la Place du Panama : 65 m

soit 535 m ce qui porte la longueur totale de la voirie communale à 13 565 m.

CONVENTION POUR UN CHANTIER D'INSERTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la dalle de béton et les fondations de l'extension de la salle des fêtes ont été réalisées par les employés municipaux et que les murs ont été construits par des employés d'un chantier d'insertion du Comité de Bassin d'Emploi du Pays Nogentais.

Afin de poursuivre les travaux d'extension de la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal un projet de convention de partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi pour la mise en œuvre d'un nouveau chantier d'insertion.

Il est proposé la création d'une charpente et de la toiture ainsi que la pose d'un enduit sur les murs coût estimé à 2 000 €, travaux à réaliser en janvier février 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité de Bassin d'Emploi aux conditions énoncées ci-dessus.

REFORME DE LA FISCALITE

Mr le Maire informe le conseil municipal que la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme est au taux de 3 % et que la loi de finances pour 2014 a introduit deux nouvelles exonérations facultatives de la taxe d'aménagement. Il s'agit de l'exonération des locaux à usage artisanal et des abris de jardin.

Vu les contraintes budgétaires, le conseil municipal décide de ne pas accorder d'exonérations sur les autorisations d'urbanisme.

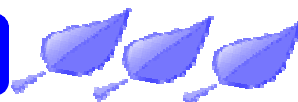
MODIFICATION DU TRACE DU GR 35 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Mr Legros informe le conseil municipal que le Comité départemental de la randonnée pédestre et le comité départemental du tourisme projettent de modifier le tracé de l'itinéraire GR35 sur les communes de Champrond-en-Gâtine et Montireau. Le nouveau tracé emprunterait des chemins ruraux qui ne sont pas encore inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée tels que les chemins ruraux n°1 de Tourcheronde et n°15 de Grand Bois Landry.

Considérant que cette modification de tracé impliquerait que les randonneurs ne passent plus dans le centre du village, que la volonté du conseil municipal est de développer l'attractivité du village, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de ne pas modifier le tracé actuel du GR 35
- autorise qu'une variante non balisée du tracé par Tourcheronde et Grand Bois Landry soit mise en place.

A noter que la traversée de la RD923 est plus dangereuse à Tourcheronde que dans le bourg. Le conseil municipal se déclare par ailleurs favorable à la réouverture du chemin qui relie la forêt de Champrond à celle de Montécôt.





FONDS DE COMMERCE DE LA BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition des murs de la boulangerie sise 23 Grande Rue en date du 10/03/2014 à Mr Debonne Gérard. Il expose que Mr Debonne Gérard n'a pas trouvé de repreneur du fonds de commerce, et que pour prévenir cette carence de l'initiative privée, la commune doit intervenir afin de maintenir ce commerce de proximité pour la population en milieu rural.

Considérant les différents avis recueillis, des services de l'Etat du Domaine et celui de la chambre des Métiers d'Eure et Loir, au vu des documents comptables qui nous ont été transmis, considérant que Mr Debonne Gérard est prêt à céder à la commune son fonds de commerce de boulangerie pâtisserie épicerie sis 23 Grande Rue au prix de 80 000 €,

Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le fonds de commerce au prix de 80 000 €, ce qui permettra de proposer une location-gérance aux repreneurs pour faciliter la reprise de l'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- affirme qu'il est de l'intérêt général de maintenir ce commerce de proximité sur la commune,
- approuve l'achat du fonds de commerce et les actifs qui lui sont attachés pour la somme de 80 000 €,
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que Mr et Mme Scaviner candidats à la location de la boulangerie sont prêts à acheter le fonds de commerce dans un délai d'environ 2 ans.

MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA BOULANGERIE

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un budget annexe boulangerie assujetti à la TVA conformément à l'article 256 du Code Général des Impôts qui indique que la location à usage professionnel est imposable de plein droit à la TVA lorsque les locaux sont loués aménagés c'est à dire munis du mobilier, matériel ou des installations nécessaires à l'activité du locataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un budget annexe "boulangerie" assujetti à la TVA à compter du 1er janvier 2015.
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce budget annexe.

ETABLISSEMENT DU MONTANT DE LA LOCATION DE LA BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la délibération accordant la gratuité de location des murs pendant 6 mois.

Il propose une location des murs comprise entre 750 et 800 € HT et une location du fonds de commerce à 1 200 €.

Le conseil municipal fixe la location des murs à 800 € HT par mois et la location du fonds de commerce à 1 200 € HT par mois.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE DE LA BOULANGERIE : D.E.T.R.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection de la toiture de la boulangerie pour un montant de travaux estimé à 39 128.50 € HT correspondant au devis établi par l'entreprise ROUSSEAU Jean-Jacques.

Le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

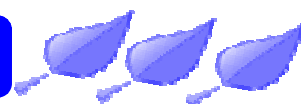
* subvention ETAT DETR (20 %) :	7 825.70 €
* autofinancement :	31 302.80 €

Il est indiqué que des travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise ROUSSEAU pour un coût de 1 332 € TTC.

A noter que le FDAIC ne subventionne pas ces travaux.

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU AVEC LES CORVEES LES YYS

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 mars 2013 relative au projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable avec la commune des Corvées les Yys. Il avait été décidé de solliciter le Conseil Général afin que la programmation des travaux soit inscrite en 2014 ou 2015.





Considérant la délibération du conseil municipal de la commune des Corvées les Ys en date du 7 novembre 2014, par laquelle la commune a confirmé sa volonté de réaliser une interconnexion des réseaux d'eau potable avec la commune de Champrond-en-Gâtine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confirme sa volonté de réaliser cette sécurisation de l'alimentation en eau potable pour ses habitants
- autorise Mr le Maire en collaboration avec celui de la commune des Corvées les Ys à lancer toutes les démarches nécessaires
- confirme sa volonté de commencer les travaux fin 2015.

Il s'avère aussi que le Conseil Général accorde actuellement des subventions importantes et qu'il ne faut donc pas trop attendre pour les solliciter. Aussi, il est nécessaire de consulter des maîtres d'œuvre pour obtenir une estimation du coût des travaux d'interconnexion.

Il est également évoqué la possibilité de rapprochement avec le SIPEPREL (Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable de la Région de La Loupe), mais qui impliquerait un coût de production supplémentaire et aurait un impact financier sur le prix de l'eau.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 40 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Annie Stépho, receveur municipal, qui a assuré l'intérim du 01/03/2014 au 31/08/2014 soit environ 72 €.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme Stépho a été remplacée par Mme Bourbao, trésorière de la perception de Courville.

CHAMPROND-EN-GATINE PORTE DU PERCHE

Mr Legros présente l'état d'avancement des travaux des étudiants de l'Université du Mans en précisant qu'il est proposé de les rencontrer au Mans le 18/12/2014 le matin.

Lors de leur visite à Champrond, les étudiants ont examiné le village et ont émis quelques idées pour faire réduire la vitesse des véhicules (plantation d'arbres, marquages au sol, revêtements de chaussée différents, piste cyclable...).

Le projet sera présenté prochainement dans son intégralité au conseil.

NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR

Mr le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner une personne chargée du recensement de la population.

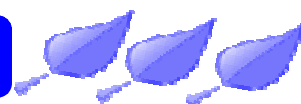
Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour assurer le recensement de la population en 2015 et de nommer Mme Couny Murielle.
- fixe le montant de la rémunération à 1 345 € brut soit le montant de la dotation accordée par l'Etat.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé Ruelles de la Tour et du Prieuré, route de La Loupe, rue du Plessis et Place de l'Eglise.





Ce dossier devant être prochainement examiné par la Commission Départementale de Programmation, il convient donc de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement définitif des travaux qui se présente comme suit :

1) Exécution des travaux :

RÉSEAUX	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	PARTENARIAT			
			Fonds d'aide départemental dont SDE 28, CG28		Collectivité	
Distribution publique d'électricité	SDE28	99 000	60 %	59 400	40 %	39 600
Installations de communications électroniques*	SDE28	20 000	60 %	12 000	40 %	8 000
Eclairage public**	Collectivité	21 000	60 %	12 600	40 %	8 400
TOTAL		140 000		84 000		56 000

* Installations C.E. : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de Communications Electroniques.

** Eclairage public :

dont candélabres : 14 unités à 1 500 € soit 21 000

dont génie civil

2) Frais de coordination :

Les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 d'un montant de 2 750 euros pour frais de constitution d'un dossier d'exécution et de coordination des travaux.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2015, **et s'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières ne pouvant être maintenu dans le cas contraire,
- **approuve** le plan de financement de cette opération **et s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 28 (électricité, communications électroniques) prenant la forme d'une subvention d'équipement, dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation d'un bilan financier des travaux dressé par le SDE 28.
- **opte** pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due au SDE 28 concernant les travaux placés sous sa maîtrise d'ouvrage :
Versement par tiers répartis sur 3 exercices budgétaires (2015, 2016 puis 2017).
- **prend acte** du versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 pour constitution d'un dossier d'exécution des travaux et exécution d'une mission de coordination, d'un montant de 2 750 euros payable à réception des travaux.
- **sollicite** au titre des travaux d'éclairage public l'octroi d'une subvention :
 - . de la part du Conseil Général, selon le dispositif prévu à la convention départementale pour l'intégration des réseaux dans l'environnement,
 - . de la part du Syndicat Départemental d'Énergies, le montant de cette aide devant permettre de limiter la charge financière de la collectivité à 40% du montant HT de ces travaux (dans le respect des coûts prévisionnels).
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation des travaux en coordination.

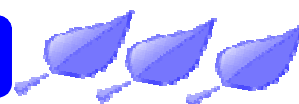
PROPOSITION DE L'ATD POUR L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME À LA PLACE DES SERVICES DE L'ETAT

Mr le Maire fait part au conseil que la loi ALUR de mars 2014 acte le désengagement de l'Etat en matière d'instruction du droit des sols pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme à compter du 01/07/2015.

Pour palier à cette suppression de services, il est proposé de créer un service instructeur au sein de l'Agence Technique Départementale dans un cadre intercommunal, qui poursuivrait les missions actuellement effectuées par la DDT mais avec un impact financier pour les communautés de communes de l'ordre de 3 € par habitant.

Sur le territoire de la communauté de communes, six communes seulement sont concernées par la création d'un service instructeur.

Accord du conseil pour la création d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme au sein de l'ATD.





ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE ET/OU GAZ NATUREL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer gratuitement au groupement sachant que la commune conserve la gestion et l'exécution de ses contrats et que le Syndicat Départemental d'Energies gère les appels d'offres et permet d'accéder aux offres les plus compétitives.

Considérant que la commune de Champrond-en-Gâtine a des besoins en matière :

- fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que la commune de Champrond-en-Gâtine, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- . décide de l'adhésion de la commune de Champrond-en-Gâtine au groupement de commandes précité pour :
 - fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 - fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- . approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- . prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- . autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Champrond-en-Gâtine, et ce sans distinction de procédures,
- . autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- . autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- . s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- . habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Champrond-en-Gâtine.

MODIFICATION DES TARIFS DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°201326 en date du 28/11/2013 relative aux tarifs de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Considérant qu'il est souvent fait appel aux entreprises pour réaliser ces travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs de branchements à compter de ce jour :

- . branchement au réseau d'assainissement : 1 250 € pour 5 ml et 200 € le ml supplémentaire
- . branchement au réseau d'eau potable : 1 500 €
- . participation à l'assainissement collectif : 250 €.

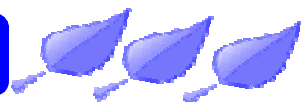
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

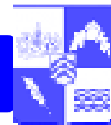
. Travaux de voirie 2015

Il est prévu la réfection de la voie du Petit Bois Landry et une partie de la rue du Muid dans le cadre de la compétence de la communauté de communes. Il reste néanmoins la réfection des trottoirs dans les virages, travaux prévus en 2014 mais non réalisés. Des réparations seront aussi effectuées sur la voie des Orgeries mais par les employés communaux. La ruelle du Panama nécessite aussi quelques réparations.

. Place de l'Eglise

Il est constaté la présence de nombreuses voitures « ventouses ». Il est proposé de créer un espace « covoiturage » à proximité du bassin de rétention sur le site de l'ancienne gendarmerie sachant qu'une aide peut être octroyée par le Conseil Général. L'espace nécessaire pourra être décapé pour la mise en place ensuite de calcaire.





. Abords de la boulangerie

Les réseaux électriques, d'assainissement seront enfouis et de la grave sera mise en place par les employés municipaux.

. Divers

- Il est proposé d'offrir un colis aux personnes âgées pour Noël. A étudier.
- Philippe Septier demande :
 - . si une action a été entreprise pour réduire la vitesse des véhicules à Villemaigre : à voir en commission.
 - . l'état d'avancement du projet d'antenne à Montireau, la délibération du conseil reste à finaliser
- Les temps d'activités périscolaires ont commencé et il est proposé aux enfants : un atelier calligraphie dispensé par Eric Montigny et un atelier artistique par Isabelle Besse. D'autres activités seront proposées sur un autre cycle. Le coût des prestations est supporté par le syndicat scolaire sachant que les communes verseront au syndicat 80 % du fonds d'amorçage versé par l'Etat aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

RÉUNION DU 13 JANVIER 2015

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 13 janvier 2015 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Tous les membres en exercice sont présents.

Le point est fait en ce qui concerne les travaux de la boulangerie : tous les doublages ont été réalisés, les menuiseries et l'escalier sont posés et le carrelage est en cours de pose.

Mr Legros fait part au conseil municipal de la présence de Mr et Mme Scaviner aux Vœux de la municipalité.

REPRISE DU LOGEMENT 68 GRANDE RUE

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Provost Pascal locataire depuis avril 2011 a quitté son logement depuis quelques mois sans laisser de nouvelle adresse et laissant son mobilier. Après renseignements pris auprès d'un huissier, il s'avère qu'il est possible de reprendre le logement. Une procédure précise est à mettre en œuvre.

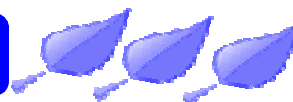
Coût de la procédure : 570 € HT

Le conseil municipal décide de solliciter Maître Chaumier pour procéder à la reprise du logement sis 68 Grande Rue.

TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux :

TARIFS COMMUNAUX 2015 (en €)						
		Tarif			Tarif	
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	250	Salle des fêtes	Casse ou perte de vaisselle (<i>Suite</i>)		
	Deuxième jour consécutif	100			* l'assiette	4
	Habitants de la commune	150			Frais de nettoyage	200
	Deuxième jour consécutif	60	Concessions cimetière	Trentenaire	250	
	Réunion professionnelle	75		Cinquantenaire	400	
	Vin d'honneur semaine	75		Taxe de superposition	150	
	Vin d'honneur week-end	100		Columbarium 15 ans	300	
	Utilisation du fourneau	25		Columbarium 30 ans	450	
	Utilisation du lave-vaisselle	25		Jardin du souvenir	gratuit	
	Location de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	280	
	* le couvert	0.50		Charges F2	70	
	* le petit couvert	0.30		F1 Etage 68 Grande Rue	280	
Casse ou perte de vaisselle		Charges F1 Etage		75		
* le verre	1.50	F1 Rez de Chaussée 68 Grde Rue		190		
* le couvert	0.80	Charges F1 Rez de Chaussée		55		





Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes cette année, les travaux d'extension n'étant pas terminés.

BUDGET PRIMITIF 2015 BOULANGERIE

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal adopte le budget primitif 2015 de la boulangerie qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 200 € en section de fonctionnement et à 343 829 € en section d'investissement.

A ce budget, il est prévu :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
			752	Revenus des immeubles	
66111	Intérêts emprunts	4 800		murs 800 x 5 mois	4 000
023	Virement investissement	12 400		fonds 1200 x 11 mois	13 200
6068	Fournitures travaux en régie	2 000	722	Travaux en régie	2 000
TOTAL		19 200	TOTAL		19 200

Investissement					
Dépenses			Recettes		
2014			2014		
2315	Honoraires architecte	6 455	1323	Subvention Conseil Général	40 000
	Démontage matériel	4 700			
	Coordination sécurité	366			
	Réparations toiture	1 110			
	Diagnostics amiante plomb	614			
	Travaux en régie eau/assainissement et abords	3 000			
	Acquisition murs	98 100			
2015			2015		
2315	Travaux de réhabilitation	130 000	1321	Réserve parlementaire	5 000
	Acquisition fonds	84 000	021	Virement fonctionnement	12 400
	Branchement EDF	2 230	16	Emprunt	286 429
	Coordination sécurité	854			
	Honoraires architecte	1 900			
	Travaux en régie	2 000			
16	Capital de l'emprunt	8 500			
TOTAL		343 829	TOTAL		343 829





Le conseil municipal décide de solliciter un prêt de 286 429 € auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 2.28 %
- Durée : 20 ans
- Amortissement progressif
- Périodicité des échéances : trimestrielle

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Mr le Maire informe le conseil qu'il a sollicité un avocat spécialisé Mr May pour la rédaction du bail de location/gérance avec Mr et Mme Scaviner. Les frais liés à la rédaction de cet acte seront à la charge des locataires, qui devront également s'acquitter d'un cautionnement à l'entrée dans les lieux.

Le conseil municipal :

- décide de donner à bail le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, épicerie à la SARL « Aux Gatinettes de Champrond » représentée par Mr et Mme Scaviner Jean-Yves selon les termes du projet de bail avec un loyer des murs de 800 € HT mensuel à compter du 15/08/2015 et un loyer du fonds de commerce de 1 200 € HT mensuel à compter du 15/02/2015.
- autorise le Maire à signer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

FONDS DE PEREQUATION 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement du Fonds Départemental de Péréquation (taux 40 % et plafond de subvention de 17 500 €), qui permet l'octroi d'une subvention pour les travaux et acquisitions supérieurs à 1500 € effectués au cours de l'exercice financés sur les crédits de la section d'investissement.

Par conséquent, le conseil municipal, décide de solliciter une subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2014 concernant les travaux réalisés en 2014. Le montant de la subvention attendue s'élève à 17 500 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

Considérant l'acquisition d'une pilonneuse au prix de 1020 € TTC et le projet d'acquisition d'un échafaudage et d'une tronçonneuse thermique, le conseil municipal autorise le comptable à régler les dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget primitif 2015.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant la délibération du 03/12/2014, qui est incomplète, le conseil municipal adopte les modifications suivantes :

↳ Compétence : Aménagement de l'espace

- Prise en charge de l'Office de Tourisme
- Gestion du relais emploi en partenariat avec le Cyber Emploi
- Voirie
- La compétence voirie s'exerce sur l'ensemble des voies et trottoirs existants à l'exclusion des curages de fossés





↳ Compétence : Service à la population

- Mise en œuvre de la politique relative à l'accueil des jeunes de 0 à 18 ans au titre de la politique de la petite enfance jeunesse
- Gestion d'un centre de loisirs
- Participation financière sur le coût des transports vers le Collège de La Loupe, les établissements de Nogent-le-Rotrou
- Mise en place d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

↳ Compétence Education Sport et Culture

- Gestion des transports scolaires et périscolaires de la maternelle et du primaire
- Dans ce cadre, la communauté de communes se substitue aux communes membres au sein du SIVOP du Thieulin.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

. Création d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite

Le conseil municipal décide de créer une place de parking devant la mairie à proximité du réfectoire scolaire. Emplacement à matérialiser.

. Dossier « Champrond-en-Gâtine Porte du Perche »

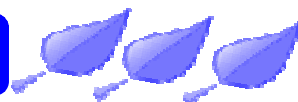
Une visite à l'Université du Mans pour rencontrer les étudiants aura lieu le 30/01/2015 le matin. Lors de cette visite, le point sera fait au niveau du projet d'aménagement de la Place de l'église et notamment l'arrière de la boulangerie.

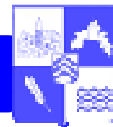
Le projet sera présenté aux habitants dans le cadre d'une réunion.

. Divers

- Il est rappelé la date des vœux de la Communauté de Communes qui auront lieu le 23/01/2015.
- Le projet d'antenne à Montireau n'a pas évolué.
- Philippe Septier rappelle la vitesse excessive de nombreux véhicules à Villemaigre, qui mériterait une signalétique adaptée. Accord du conseil pour la mise en place d'une signalétique en partenariat avec le Conseil Général et la commune du Thieulin.
- Une jardinière est à mettre en place derrière l'abribus de Beurepaire pour éviter le stationnement de véhicule à cet endroit.
- Des jardinières sont en cours d'installation sur le trottoir au droit du 16 Grande Rue.
- Un site de covoiturage sera aménagé sur le site de l'ancienne gendarmerie et il s'avère que le Conseil Général pourra fournir gratuitement les panneaux de signalisation.
- Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Eglise, un stationnement minute sera prévu à proximité de la boulangerie.
- La commission fleurissement se réunira le lundi 26 janvier à 10 h. Les jardinières situées à Beurepaire seront nettoyées prochainement.
- Il est indiqué que le Tour du canton de La Loupe a permis d'octroyer 1000 € au Téléthon, les Petites Mains et le Comité des Fêtes y ont contribué à hauteur de 140 €.
- L'association Perche Communication de Nogent le Rotrou va diffuser un film sur la première guerre mondiale le 7 février 2015 à la salle des fêtes.
- Des photos de châteaux d'eau décorés sont présentées au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





● L'actualité communale et intercommunale ●

 **REPAS DE PRINTEMPS : LE DIMANCHE 12 AVRIL 2015**

**R
E
P
A
S

D
E

P
R
I
N
T
E
M
P
S

2
0
1
5**

CHAMPROND-EN-GATINE

Mairie de Champrond-en-Gâtine
Commission des Fêtes
72 Grande Rue
28240 Champrond-en-Gâtine
Tél 02 37 49 80 20
Fax 02 37 49 80 26
Email : contact@champrond-en-gatine.org
Site internet : www.champrond-en-gatine.fr

DIMANCHE 12 AVRIL 2015
A 12 H 30 A LA SALLE DES FETES

Animation assurée par
Christine et Maxime, accordéonistes

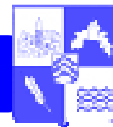
Repas offert gracieusement aux habitants et résidents de la commune âgés de 70 ans et plus au 31/12/2015.
Pour les autres, le prix du repas est fixé à 20 € et à 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscription à la mairie avant le 6 avril 2015 accompagné de votre règlement (si chèque l'établir à l'ordre de la Table de Claire)

Bulletin d'inscription

Noms : _____ Prénoms : _____
Nombre de repas gratuits : _____
Nombre de repas adultes payants : _____
Nombre de repas enfants payants : _____





L'actualité communale et intercommunale

✍ RECENSEMENT 2015

Après un mois de travail entre le 15 Janvier et le 14 Février, le recensement 2015 est terminé.

Nous sommes désormais 638 habitants.

Les chiffres officiels corrigés par les services de l'INSEE seront validés pour le début de l'année prochaine.

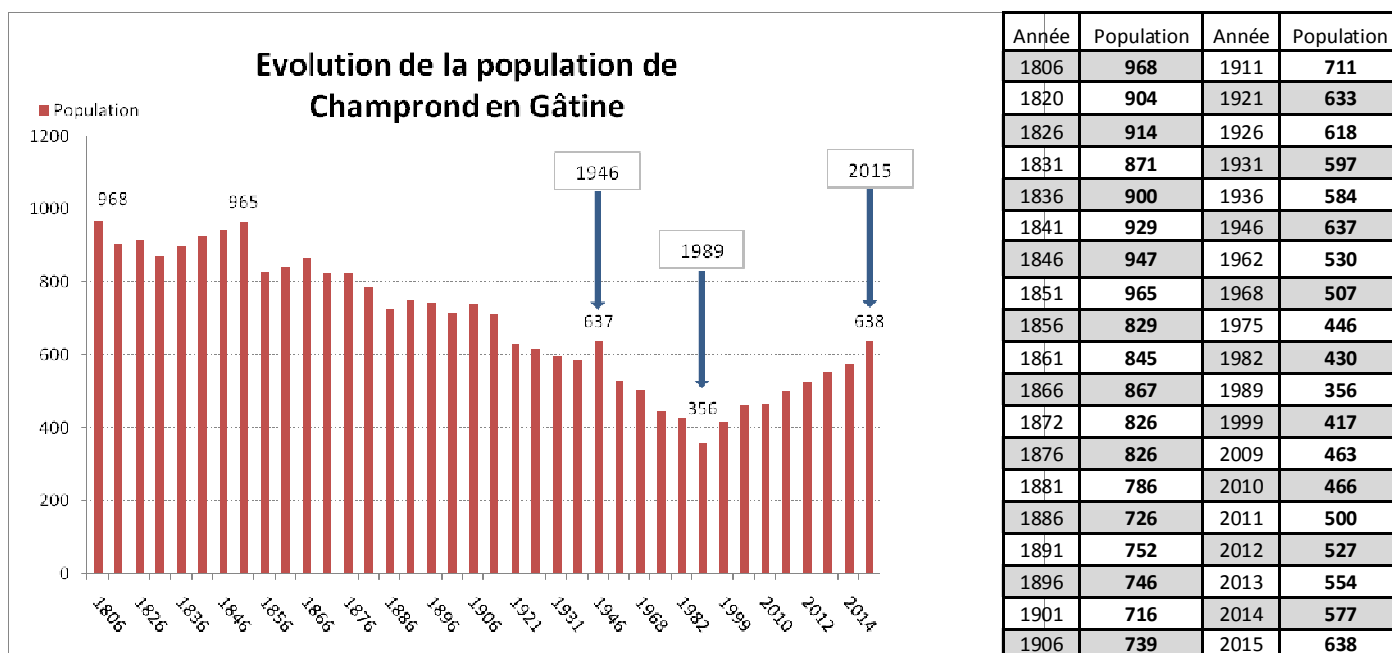
Nous nous réjouissons de cette belle progression, et remercions Mme COUNY Murielle pour son travail de qualité.

La municipalité souhaite bien entendu la bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre commune.



Zoom sur l'évolution de la population de notre commune.

Nous pouvons observer que notre population a augmenté de 79 % depuis 1989 et revient ainsi au même niveau que la population de 1946 soit 69 ans plus tard.



LE JARDIN DU SOUVENIR



A la demande de nombreuses familles, la municipalité vient de faire un nouvel agencement dans le cimetière communal.

Le Jardin du Souvenir est maintenant installé en haut à droite du cimetière de Champrond-en-Gâtine. Des arbustes ont été plantés afin de rendre agréable cet espace de recueillement

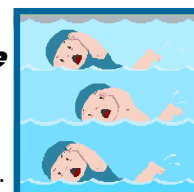


CARTE PISCINE

⇒ **à retirer à la Mairie**

La Communauté de Commune offre 4 entrées par an au parc aquatique du Perche (Fontaine Simon) pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Conditions disponibles à la Mairie.

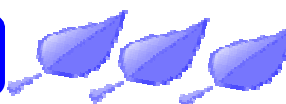


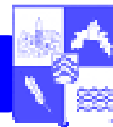
FACTURE D'EAU

Vendredi 06 Mars 2015 : Un incident technique a eu lieu dans le traitement des factures d'eau à la trésorerie, ce qui a provoqué un retard dans les envois.

Les enveloppes sont arrivées dans les boîtes aux lettres avec une date limite de paiement au 04 Mars 2015.

La municipalité souhaite rassurer l'ensemble des abonnés. Il n'y aura aucune pénalité d'appliquée pour le retards de paiements. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.





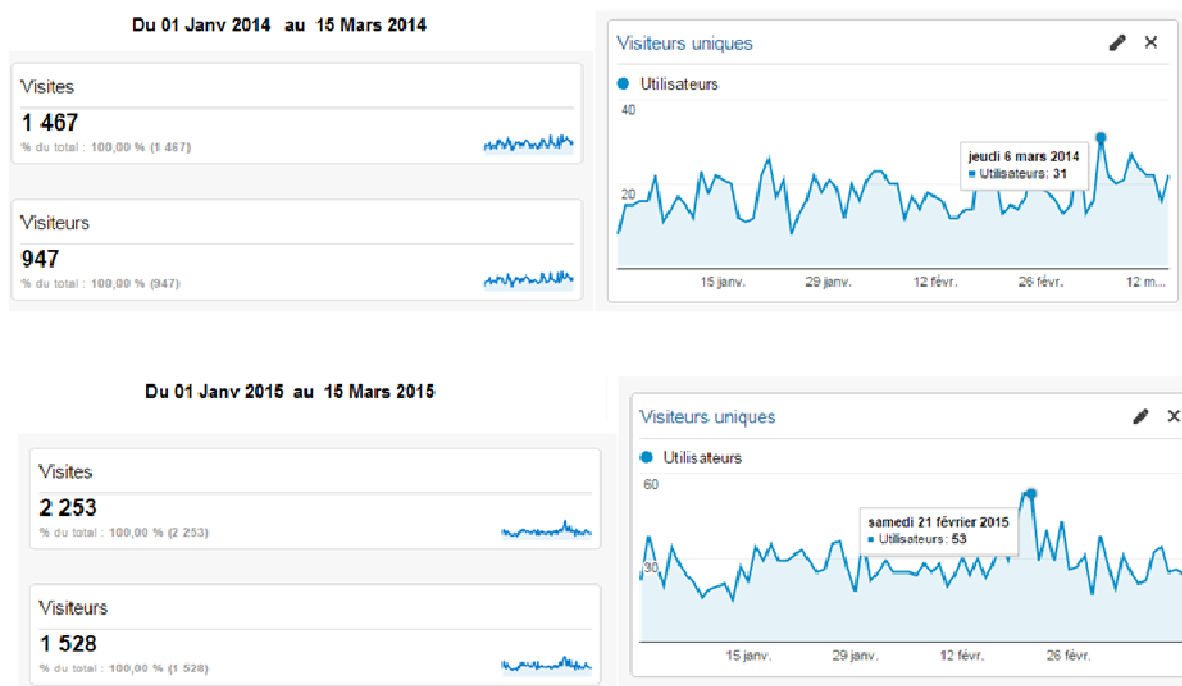
L'actualité communale et intercommunale

 **NOTRE SITE INTERNET WWW.CHAMPROND-EN-GATINE.ORG :
UN CENTRE D'INFORMATIONS INCONTOURNABLE !**




Evolution des connexions sur notre site : Comparatif des 3 premiers mois 2014 et 2015

Pour la période de **Janvier à Mars 2014**, notre record de connexion était de **31 connexions** en une journée.
Pour la période de **Janvier à Mars 2015**, notre record de connexion est de **53 connexions** en une journée.
Les chiffres démontrent que notre site communal est devenu un média indispensable de communication.
Nous nous efforçons de le mettre à jour chaque semaine en fonction de l'actualité.



Inscrivez-vous à la Newsletter (La lettre d'information de Champrond-en-Gâtine) :

 en bas de la page d'accueil pour bénéficier gratuitement des informations en temps réel... (Votre adresse mail suffit !)

Contactez-nous

Mairie de Champrond-en-Gâtine

 72 Grande Rue
28 240 Champrond-en-Gâtine

 02 37 49 80 20
02 37 49 80 26 (fax.)

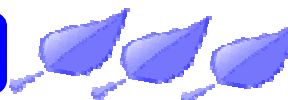
 Cliquez ici pour nous contacter

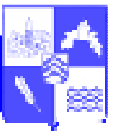
Permanences :
Le Mardi : Mr E. Legros
Le Jeudi : Mr P. Guillemet
Le Samedi Matin : Le Maire et les adjoints

Newsletter

Pour vous inscrire gratuitement, veuillez indiquer votre adresse email.

 **Saisir votre adresse mail**





L'actualité communale et intercommunale

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES SOLDATS NAPOLÉONIENS



Cérémonie en l'honneur des soldats Napoléoniens inhumés au cimetière communal

A l'invitation de l'association des Amis du Patrimoine Napoléonien, la commune a accepté qu'une cérémonie se fasse le 5 octobre 2014 en l'honneur des soldats de l'époque Napoléonienne.

L'association des Amis du Patrimoine Napoléonien avec des figurants dont Napoléon 1er se sont rendus au cimetière communal accompagnés de Monsieur Daniel Poisson, le Président, Monsieur Daniel Grand, habitant de la commune de Saint Victor de Buthon, vice-Président, de Madame de la Raudière notre député et des élus de la commune.

Le cortège est ainsi parti de la Mairie pour aller jusqu'au cimetière en passant par la place de l'église. Les habits des différents soldats de l'Empire étaient magnifiques et respectueux des habits d'époque. Une formation de musiciens, dirigés par Monsieur Gérard Eiselé, directeur de l'école de Musique de La Loupe, comportant des tambours, des trompettes et de nombreux autres instruments, a accompagné le cortège composé ainsi d'une cinquantaine de personnes.



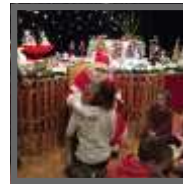
Une plaque commémorative en l'honneur des soldats Napoléoniens inhumés à Champrond en Gâtine a été offerte par l'association des Amis du Patrimoine Napoléonien. Cette plaque posée dans le cimetière communal a été dévoilée à cette occasion. Monsieur Grand a rappelé les circonstances de la guerre de 1870 et particulièrement une grande bataille meurtrière qui a eu lieu entre le lieu dit La Fourche (commune de Coulonges les Sablons) et notre commune.



Comme notre commune dispose de deux emplacements pour les soldats napoléoniens de cette guerre de 1870, deux gerbes ont été déposées au pied de chacun d'entre eux.

Après cette cérémonie, le cortège est retourné vers la place de l'église.

ARBRE DE NOËL 2014



Dans un décor féerique, nous avons vu le père Noël en personne sur notre commune. (Passage express ! mais c'était bien lui)

Le Père Noël avait une hotte plus que chargée cette année. (En effet, pas moins de 123 cadeaux distribués lors de la soirée...)

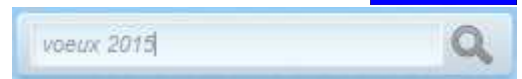
CÉRÉMONIE DES VOEUX 2015

En ce dimanche 18 Janvier 2015, plus de 100 personnes sont venues à la traditionnelle cérémonie des vœux. M. LEGROS, maire de la commune, est revenu sur tous les moments forts de l'année 2014(*), tous les projets 2015 ont été énumérés... L'année 2015 sera riche en événements, notamment l'ouverture de notre boulangerie communale.

Deux diplômes pour 20 ans de travail ont été remis lors de ce moment convivial : Médaille du travail pour notre rédactrice Sophie PRELLE ainsi que pour Brigitte WARDAVOIR.



* : Au niveau du site internet, saisir 'voeux 2015' dans la zone de recherche puis cliquer sur la loupe ; Le résultat de la recherche vous propose de nombreux articles ; sélectionnez celui intitulé 'Cérémonie des voeux 2015'. Le fichier 'Vœux 2015 (pdf)' contient le diaporama rapide des moments forts diffusé lors de cérémonie.





L'actualité communale et intercommunale

AJUSTEMENT DES HORAIRES DE LA LIGNE 413

Ligne
413

HORAIRES VALABLES DU 6 octobre 2014 AU 3 JUILLET 2015 INCLUS

LIGNE 413 CHAMPROND EN GATINE - LA LOUPE

	KEOLIS		KEOLIS	
	413		413	
Jours de Fonctionnement (sauf fêtes)	Lu	Ma	Lu	Ma
	Me	Je	Me	Je
	Ve	Ve	Ve	Ve
Notes à consulter	1		1	
MONTIREAU - La Blainnerie				7:27
CHAMPROND EN GATINE - Mairie				7:30
CHAMPROND EN GATINE - Route d'Illiers				7:31
CHAMPROND EN GATINE - Le Petit Beauvais				7:35
CHAMPROND EN GATINE - Les Huberts				7:37
CHAMPROND EN GATINE - L'Empire				7:38
CHAMPROND EN GATINE - Beaufrepaire				7:39
CHAMPROND EN GATINE - L'Algullion				7:41
MONTLANDON - Eglise	6:50			7:49
MONTLANDON - Château d'eau	6:52			7:51
MONTIREAU - La Malézière	6:57			
SAINT ELIPH - La Grande Cour Ouest				8:03
SAINT ELIPH - Ecole	7:03			
LA LOUPE - Collège				8:10
LA LOUPE - Gare				8:15
LA LOUPE - Collège				8:20
Train en direction de Chartres				08:26
Train en direction de Nogent-le-Rotrou	07:17			08:31

	KEOLIS		KEOLIS		KEOLIS	
	413		413		413	
Jours de Fonctionnement (sauf fêtes)	Me	Me	Lu	Ma	Lu	Ma
	Me	Me	Je	Ve	Je	Ve
	Me	Me	Ve	Ve	Je	Je
Notes à consulter	1	1	1	1	1	1
Train en provenance de Chartres					18:03	18:05
Train en provenance de Nogent-le-Rotrou			14:07	16:53	17:53	18:53
LA LOUPE - Gare			14:15	17:00	18:15	19:10
LA LOUPE - Collège	12:15			17:05		
SAINT ELIPH - Ecole			14:20		18:20	19:15
SAINT ELIPH - La Grande Cour Ouest	12:22			17:12		
MONTIREAU - La Malézière			14:24		18:24	19:19
MONTIREAU - La Blainnerie	12:37			17:27		
CHAMPROND EN GATINE - Mairie	12:41			17:31		
CHAMPROND EN GATINE - Route d'Illiers	12:42			17:32		
CHAMPROND EN GATINE - Le Petit Beauvais	12:45			17:36		
CHAMPROND EN GATINE - Les Huberts	12:48			17:38		
CHAMPROND EN GATINE - L'Empire	12:49			17:39		
CHAMPROND EN GATINE - Beaufrepaire	12:50			17:40		
CHAMPROND EN GATINE - L'Algullion	12:52			17:42		
MONTLANDON - Eglise	12:58	14:30	17:48	18:30	19:25	
MONTLANDON - Château d'eau	12:59	14:31	17:49	18:31	19:26	

1 - Circule en période scolaire uniquement





L'actualité communale et intercommunale

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES



Les travaux de l'extension de la salle des fêtes avancent comme prévu.

La nouvelle surface est désormais hors d'eau. La toiture est maintenant terminée.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION



Pour le confort des écoliers, un abri bus est en cours de réalisation par les employés communaux.

La dalle de béton est terminée. La pose du nouvel abri près de l'ancienne gendarmerie aura lieu prochainement.

Nous avons amélioré l'espace prévu pour le tri sélectif. Les containers sont désormais posés sur un espace bétonné, afin de rendre plus agréable ce lieu.

Le tri est un acte important, et nous comptons sur vous !

Malheureusement nous constatons trop souvent des dépôts "sauvages" d'objets sur cet espace, et comptons sur le civisme de chacun pour préserver notre environnement.



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX USÉES

Des travaux ont été effectués du 21 au 23 Octobre 2014 dans le bourg pour la réfection des tampons du réseau d'assainissement.

7 tampons de nouvelle génération entourés d'un enrobé plus robuste et plus silencieux ont été mis en place pendant ces travaux.

TRAVAUX DE DÉBUT DE PRINTEMPS

Avant de démarrer la saison des tontes de pelouse, et la plantation des fleurs annuelles, les employés communaux ont réalisé beaucoup de travaux sur le territoire de la commune.



La pelouse vient d'être semée sur l'espace de notre jardin du souvenir, et environ 15 tonnes de gravier ont été posées dans l'allée principale du cimetière.



Un petit parking vient d'être réalisé tout prêt de la boulangerie afin d'optimiser les places de parking.

La municipalité met tout en œuvre pour faciliter l'accès à nos commerces. Une deuxième tranche de travaux sera réalisée rapidement.



Pendant l'hiver, nous avons isolé les combles de la mairie (au dessus des classes d'école), de nombreux autres chantiers moins visibles ont également été réalisés tel que le décapage des volets de notre boulangerie. Ceux-ci seront peints en harmonie avec la future façade.



Nous pouvons une nouvelle fois féliciter nos employés communaux (Pascal Pesnaux, Thomas Gosset et Marcel Meleck) pour tous ces travaux faits à moindre coût.

VIGILANCE

La municipalité vous recommande la plus grande vigilance !

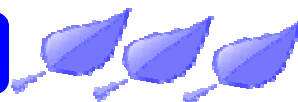
Beaucoup d'habitants signalent des courriers, des appels pour adhérer à des contrats d'entretiens des canalisations d'eau.

Il est rappelé que la gestion des canalisations communales est entièrement à la charge de la mairie.

Nous constatons également une recrudescence d'appels signalant le passage d'un contrôleur dans les habitations concernant les détecteurs de fumée !

La mairie n'a en aucun cas sollicité une structure pour ce sujet.

Rappel : les détecteurs sont effectivement obligatoires depuis le 08 mars, mais chaque propriétaire est libre de son choix.





L'actualité communale et intercommunale

STATIONNEMENT DANS NOTRE VILLAGE

Vous avez déjà remarqué que stationner dans notre village n'est pas toujours aisé et pourtant cette situation peut être améliorée si chacun y contribue à sa façon.

Deux pistes sont déjà envisageables :

- . Nous sollicitons en premier lieu les résidents qui disposent d'un garage ou d'une allée et les remercions d'avance de faire l'effort de garer leur véhicule à l'intérieur de leur propriété car ils faciliteront ainsi l'accès aux commerces locaux.
- . Par ailleurs, nous espérons que les personnes qui pratiquent le covoiturage accepteront de laisser leur voiture derrière les bureaux à l'ancienne gendarmerie (sortie du bourg côté Chartres) où plusieurs emplacements sont à leur disposition.

Chacun aura compris que le stationnement sur la place du village et dans la rue principale, s'il est de courte durée, peut profiter à davantage de gens et permettra à nos commerces de mieux travailler au service de leurs clients.

Un geste de chacun pour le bien de tous, telle pourrait être notre devise !



ZOOM SUR UNE EMPLOYÉE DE LA COMMUNE :

SOPHIE PRELLE



La Mairie a recruté le 1er Septembre 1993, Sophie en tant que secrétaire de mairie – adjoint administratif ; en 2010 Sophie a obtenu le grade de rédacteur territorial.

Son travail est très diversifié : comptabilité, gestion de la paye du personnel et suivi administratif de leur carrière,, organisation des élections, gestion du cimetière, état civil, urbanisme, gérance de la salle des fêtes,, conseil municipal, accueil du public, cantine, gestion du courrier, répondre au téléphone, aide sociale, aide à l'organisation des fêtes, syndicat scolaire jusqu'en décembre 2007, date à laquelle la mairie a pris la gestion de l'eau.....

Elle a vu l'évolution de la population de 356 habitants en 1989 à 638 aujourd'hui.

Si des commerces ont fermé (1 boucherie, 1 épicerie, 1 bureau de poste, 1 gendarmerie, 1 permanence du Crédit Agricole, la vente de la permanence de la perception en 2000), il y a eu la création de la zone d'activités en 1994 pour laquelle Sophie a participé au montage des dossiers concernant l'acquisition du terrain, les travaux d'aménagement ayant été réalisés par le Syndicat à Vocations Multiples de La Loupe qui a précédé la Communauté de Communes des Portes du Perche.

Au cours de ses 20 années passées, Sophie a travaillé avec 2 maires : M. MICHEL Pierre qui l'a recrutée en 1993 et M. LEGROS Eric, avec 38 conseillers municipaux ; elle a rédigé 196 comptes rendus de conseils municipaux (de 1993 à 1996, ceux-ci étaient rédigés à la main).

A ses débuts, seules la comptabilité et la paye étaient informatisées, les budgets se rédigeaient à la machine à écrire avec carbone pour les doubles. Elle a informatisé les listes électorales, la gestion du cimetière, l'état civil, les locations de la salle des fêtes, les factures de cantine, eau, etc....

Elle a eu l'occasion de participer à de grands travaux :

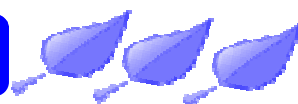
- ✓ 1999, il y a eu la reprise du service d'assainissement en régie,
- ✓ 2002, réhabilitation d'un logement 70 Grande Rue dans le cadre d'une opération Coeur de Village, de 2 logements 68 Grande Rue en 2005. L'ensemble nous a permis d'obtenir des subventions pour la création du parking de la place du Panama dont une subvention majeure de la Région Centre. Enfouissement des réseaux électriques Grande Rue jusqu'à la route de Combres.
- ✓ 2004, Construction des silos à boues, Création de la Communauté des Communes des Portes du Perche.
- ✓ 2006, élargissement du regroupement pédagogique , ce qui a permis d'ouvrir une classe supplémentaire à Champrond.
- ✓ 2007, Création du lotissement et mise en régie du service d'eau potable.
- ✓ 2009, travaux d'extension de la cantine scolaire. Le PLU dont l'étude a commencé en 2003, a été validé en 2009.
- ✓ 2014, acquisition des murs de la boulangerie et du fonds de commerce – suivi comptable des travaux.

Sophie travaille actuellement à l'extension de la salle des fêtes, l'acquisition, la réhabilitation de la boulangerie et le suivi de la comptabilité de son budget annexe, la réhabilitation du réseau d'assainissement....

Elle a assisté à 56 mariages et enregistré une naissance sur la commune le 21 Juillet 2006 : la maman a mis au monde son bébé dans l'ambulance des pompiers sur le parking de la Table du Perche.

Une vie professionnelle bien remplie !

Durant ces deux décennies, Sophie a donné naissance à deux enfants Thomas et Clément nés respectivement en 1996 et 2000 qui sont venus rejoindre Romain né en 1992.





L'actualité communale et intercommunale

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014



Toutes les générations étaient présentes pour la commémoration du 11 Novembre 2014. Un grand nombre de « Champronnais » était là pour se recueillir devant le monument aux morts pour le centenaire de la guerre 1914 - 1918. Ci-dessous, un témoignage émouvant d'une personne ayant combattu lors de cette grande guerre.

Janville, le 11 novembre 1937

Mon cher ROBLOT,

C'est à la fois un grand honneur et une grande joie que tu m'as procurés en me demandant de venir accrocher sur ta poitrine cette croix que tu as si vaillamment méritée.

Un témoignage d'affectueuse estime de la part d'un ancien frère d'armes ne pouvait m'être plus sensible, car je ne saurais oublier les heures mémorables que nous avons vécues côte à côte à la 11^{ème} compagnie du 102^{ème} d'infanterie. C'est à ce régiment en effet que tu étais incorporé le 14 décembre 1914.

Tu le quittais le 24 avril 1915 pour partir en bataillon de marche avec le 101^{ème} d'infanterie ; mais le souvenir des bons copains que tu laissais à ce vieux 102^{ème} te hantait et, le 10 juillet 1915, nous avons le plaisir de te voir revenir parmi nous.

Peu de temps après, c'était l'attaque de Champagne et le 25 septembre, j'étais moi-même blessé devant AUBERIVE. (*amputé d'une jambe aussi*)

Tu m'excuseras, mon Cher Ami, de citer ce souvenir personnel mais je suis heureux de pouvoir te remercier publiquement de l'immense service que tu m'as rendu ce jour-là. Au péril de ta vie, aidé de ton frère Lucien, des camarades Faulin et Dhomeau que j'aperçois à tes côtés, tu m'as ramassé sur le champ de bataille et porté à l'ambulance. C'est grâce à ton dévouement et au leur, que je dois la vie et je considère comme mon devoir de vous exprimer à tous les quatre, aujourd'hui mon infinie gratitude.



Quelques mois après, tu connaissais l'enfer de VERDUN et à ton tour, le 28 octobre 1916, tu étais grièvement blessé devant Douaumont.

Quatre jours après, on t'amputait d'une jambe et, le 8 novembre 1916, la médaille militaire venait récompenser tes bons et loyaux efforts.

Aujourd'hui, c'est la Légion d'Honneur qui t'est décernée, mon Cher Ami, et tous ceux qui te connaissent et t'estiment s'en réjouissent avec moi. Ce ruban rouge, tu peux le porter fièrement, comme l'emblème du sang que tu as si généreusement versé.

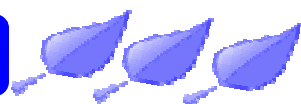
Et plus tard, quand tu ne seras plus, tes enfants conserveront comme une relique précieuse cet insigne de la bravoure et de l'honneur.

« C'est la Croix de mon Père », diront-ils, « c'est le symbole de son sacrifice, de ses souffrances et de sa vaillance. Il a été de ceux qui ont lutté pour que nous puissions vivre heureux et libres. »

Et ils seront fiers de toi, fiers de l'exemple que tu leur auras laissé et fiers du devoir qu'en bon Français et de tout ton cœur, tu as accompli pour le Salut du Pays.

Raymond Rousseau

Conseiller général du Canton de La Loupe.





L'actualité communale et intercommunale



RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Pour Tous renseignements s'adresser au:

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Pôle Petite Enfance
3 rue Henri Dunant
28240 La Loupe

Tél: 02 37 49 00 45 / 06 16 06 87 64

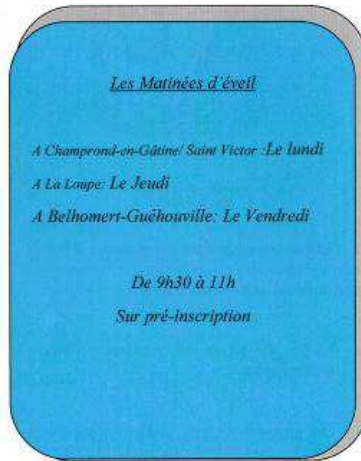
mail: lescontratsbleus.ram@orange.fr

Permanences Administratives

Lundi de 16h à 19h
Mercredi de 9h à 12h

(Accueil sur RDV)

Laetitia SAWRY
Responsable du RAM
Educatrice de Jeunes Enfants



CDC des Portes du Perche



Les Contrats Bleus

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Un lieu:
D'échanges, de rencontres, d'information et de documentation

Un service gratuit:
Destiné aux Parents, Futurs parents
Aux Assistant(e)s Maternel(le)s, candidats à l'agrément
Et aux jeunes Enfants

Belhomert-Guichonville / Champrond-en-Gâtine / Fontaine-Simon
La Loupe / Les Corvées-Les Yss / Manon / Meaucé / Montreuil /
Montlondan / Saint Elix / Saint Maurice-Saint Germain / Saint
Victor-de-Budon / Yaugillon.

Au service des Familles et des Assistant(c)s Maternel(le)s, le relais est un espace neutre où la confidentialité est respectée

Le RAM un lieu d'accueil pour:

Parents, futurs Parents

Le relais vous aide à envisager l'accueil de vos enfants au domicile d'une assistante maternelle avec sérénité.

- Permet d'obtenir des renseignements sur les différents modes d'accueil du jeune enfant
- Propose une aide dans votre fonction de Parents employeurs (contrat de travail, démarches administratives, aides financières...)
- Met à votre disposition la liste des assistants maternels agréés.

Enfants

Les enfants participeront aux matinées d'éveil accompagnés de leur assistant(e)s maternel(le)s dans un environnement adapté.

- Un lieu d'éveil, de rencontres avec d'autres enfants et adultes
- Des moments de jeux ou d'activités partagés avec leur assistant(e) maternel(le)
- Un lieu qui permet une socialisation en douceur au sein d'un petit groupe d'enfants

Assistant(e)s Maternel(le)s

La professionnelle de la petite enfance pourra vous apporter un soutien et un accompagnement dans l'exercice de vos fonctions

- Un lieu de convivialité pour partager des expériences
- Un lieu d'échanges entre assistant(e)s maternel(le)s et avec des professionnels de la petite enfance (réunions, conférences...)
- Un lieu d'information sur vos droits et sur la législation de votre profession (contrat de travail, statut, formation...)
- Il vous est proposé des temps collectifs d'animation avec les enfants accueillis





L'actualité communale et intercommunale



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU PERCHE
18 rue de la Gare
28240 LA LOUPE
Tel : 02.37.81.29.59
Fax : 02.37.81.04.91
www.cdc-desportesduperche.com

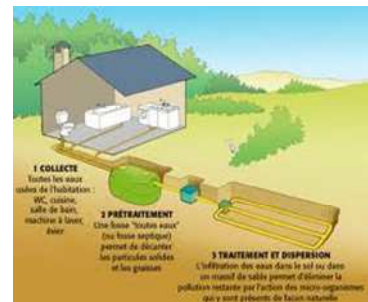
Le Président : Eric GERARD

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif...

La Communauté de Communes des Portes du Perche lance une quatrième tranche de réhabilitation des systèmes d'assainissement non-collectif non-conformes en partenariat avec les agences de l'eau. Ce partenariat permet d'obtenir une aide d'environ 50% sur le montant des travaux.

Ces subventions s'adressent aux PROPRIETAIRES VOLONTAIRES qui ont une installation préalablement contrôlée non-conforme. Les travaux concerneront 40 installations sur l'ensemble du territoire de la CDC.

SI VOUS SOUHAITEZ REHABILITER VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF, ET INTEGRER CETTE QUATRIEME TRANCHE, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE DU SPANC AU 02.37.81.29.59 - M.DEPREZ.



Des élus à votre service et de nouveaux projets à venir.....

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars dernier, de nouveaux conseillers communautaires travaillent pour notre territoire. Le nouveau président Eric GERARD, maire de La Loupe et conseiller général, est entouré de 6 vice-présidents et de l'ensemble des maires du territoire de la CDC. Des choix structurants doivent être faits en matière de développement touristique, d'infrastructures sportive ou culturelle, d'aménagement du pôle gare, etc.... Des études sont d'ores et déjà engagées pour permettre de chiffrer les futurs investissements et ainsi les réaliser sans pénaliser le budget.

Un nouveau médecin sur notre territoire

Grâce à la mobilisation des élus et la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, un nouveau médecin s'est installé sur notre territoire depuis la mi-septembre. Il s'agit du docteur Gaston SOW OUAKARA qui exerçait auparavant en région parisienne. Prise de rendez-vous au 02 37 49 37 59.

La collectivité recherche activement un second médecin. Plusieurs pistes sont actuellement envisagées.

Informations pratiques

Le relais emploi :

Au service des entreprises et des demandeurs d'emploi, Mme DEPEYROT répond à vos besoins les lundi, mardi et jeudi. Locaux situés au 18, rue de la gare à La Loupe, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact : 02 37 81 38 93 - relaisemploialoupe@orange.fr

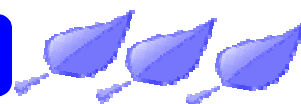
Accueil de loisirs du mercredi

Suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l'accueil de loisirs des mercredis permet aux enfants du territoire de pouvoir participer aux activités mises en place par les Contrats Bleus.

Renseignements auprès des Contrats Bleus au 02 37 29 94 49.

La Communauté de Communes des Portes du Perche, c'est également : les travaux sur les voiries communales, les transports scolaires primaires/collège/lycées, la gestion du Parc Aquatique du Perche, du gymnase, le soutien à l'office de tourisme.

Pour plus d'informations, et suivre les actualités de votre communauté de communes n'hésitez pas à consulter notre site Internet : www.cdc-desportesduperche.com et à vous inscrire à la newsletter pour être tenu informé des actions menées tout au long de l'année.





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement •



➤ L'école d'Aïkido V.E.M. "la Voie de l'Énergie et du Mouvement" aura 7 ans d'existence dans le Perche en juin 2015.

- V.E.M. a été accueillie à Champrond-en-Gâtine depuis maintenant 4 ans et a installé son Dojo à la salle des fêtes.
- V.E.M. regroupe à ce jour des enfants 5/10 ans (20), jeunes 11/17 ans (14), adultes (38) soit un total de 72 pratiquants.
- Durant ces années V.E.M. a formé des ceintures noires 2° Dan (1), 1° Dan (6), ceintures Marron (4).
- Deux professeurs (6° et 3° Dan) sont aujourd'hui accompagnés par 2 assistants (cours enfants), 4 (cours jeunes/adultes)
- Trois intervenants ont été désignés pour l'accompagnement des TAP.

➤ Organisation de la 3° Rencontre internationale d'Aïkido (tous les 2 ans) samedi 18 avril 2015 au château des Vaux.

- Tous nos stages sont gratuits car les experts choisis y dispensent les ateliers bénévolement.
- Manifestation ouverte à tous, débutants ou anciens.
- Chaque stagiaire amène son panier repas que nous partageons ensemble
- 9h30 / 12h30 et 14h15 / 17h15 = 6h d'ateliers
- Experts invités : Anne Imhof présidente Ecole Tsuda, Patrick Dimayuga 8°Dan (Aïkido DNBK), Yves Ramaeckers 8°Dan (Judo Belgique), Jean Pierre Lepierres 7°Dan et Max Banctel (ARA), Moïse Couânon 6°Dan (Gi-gong Viet-Vô-Dào), des professeurs de Karaté 3°, 4°Dan ; experts RELPA 6°Dan Serge Hong, Clément Karoubi, Vincent Morieux, Roger Tran.
- Roger Tran dédicacera son livre relatif à la genèse de l'Aïkido en France et Europe depuis 1947 (600 pages) intitulé "Ma rencontre avec l'Aïkido, une nouvelle étape vers la liberté !"

Venez nombreux à notre rencontre amicale et fraternelle.

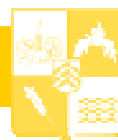
Roger Tran-Dinh-Nhuan

président de l'association culturelle de Budo V.E.M.

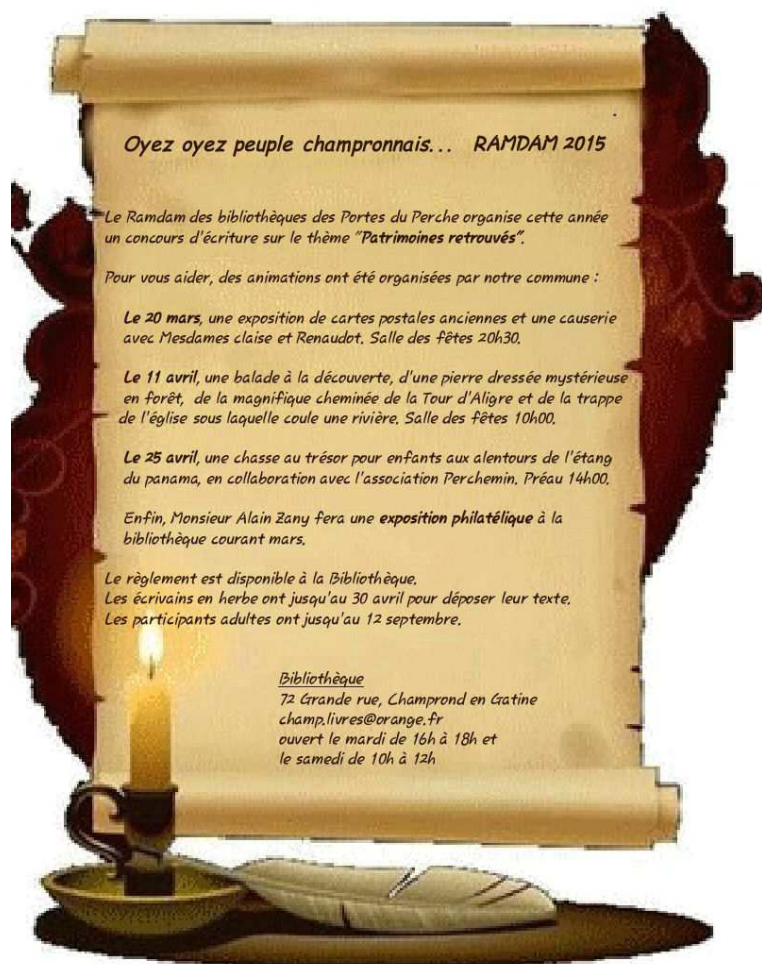
"la Voie de l'Énergie et du Mouvement"

Renseignements : 02 37 49 84 95 ou 06 13 93 87 56





• Champ-livres •



Oyez oyez peuple champronnais... RAMDAM 2015

Le Ramdam des bibliothèques des Portes du Perche organise cette année un concours d'écriture sur le thème "Patrimoines retrouvés".

Pour vous aider, des animations ont été organisées par notre commune :

Le 20 mars, une exposition de cartes postales anciennes et une causerie avec Mesdames claise et Renaudot. Salle des fêtes 20h30.

Le 11 avril, une balade à la découverte, d'une pierre dressée mystérieuse en forêt, de la magnifique cheminée de la Tour d'Aligre et de la trappe de l'église sous laquelle coule une rivière. Salle des fêtes 10h00.

Le 25 avril, une chasse au trésor pour enfants aux alentours de l'étang du panama, en collaboration avec l'association Perchemin. Préau 14h00.

Enfin, Monsieur Alain Zany fera une exposition philatélique à la bibliothèque courant mars.

Le règlement est disponible à la Bibliothèque.
Les écrivains en herbe ont jusqu'au 30 avril pour déposer leur texte.
Les participants adultes ont jusqu'au 12 septembre.

Bibliothèque
72 Grande rue, Champrond en Gratine
champ.livres@orange.fr
ouvert le mardi de 16h à 18h et
le samedi de 10h à 12h

CHAMP LIVRES
champ.livres@orange.fr

lecture publique
soirée lecture et discussion

le 21 avril 2015 à 20 heures
A la bibliothèque de Champrond

Pré-inscription souhaitée
NOM
Prénom
Téléphone
Email

Merci de retourner ces informations
à la bibliothèque avant le 6 avril
Ouvert le mardi 16h 18h
Le samedi 10h 12h
Champ.livres@orange.fr

• APE - Association des Parents d'Elèves •

Depuis maintenant plusieurs années, l'Association des Parents d'Élèves de Champrond-en-Gâtine, Montlandon et Saint-Victor-de-Buthon organise son traditionnel Loto qui aura lieu

le **dimanche 19 avril 2015** à 14 h 30 (ouverture des portes 13 h 30)

à la **salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine** .

Ce Loto est ouvert à tous et l'A.P.E. vous attend nombreux.

Nous vous rappelons que l'intégralité des bénéfices est redistribuée tous les ans aux 3 écoles du regroupement.

Durant les 7 parties, nous vous proposons de nombreux lots (télévision HD, Home cinéma, ordinateur portable, mini chaîne, cafetière Tassimo, Jambon... et bien d'autres encore).

Nous vous espérons nombreux, alors réservez dès à présent votre dimanche après-midi du 19 avril.





• Comité des fêtes •

↪ Le Bonhomme Carnaval

Samedi 28 mars, accompagnés d'une vingtaine d'enfants costumés, nous avons promené notre pirate crochet de Champrond dans le village au son de la musique.

Comme le veut la tradition, nous l'avons ensuite fait brûler sur le terrain de foot afin de chasser l'hiver.

L'après midi s'est terminé autour d'un grand goûter dans la salle des fêtes.



Voici les prochaines manifestations du comité des fêtes :



↪ Fête des voisins

Samedi 13 juin à partir de 19h

Dans le préau de l'école, venez nous rejoindre pour cette soirée amicale. Si la météo est clémente, nous pourrons dîner dehors.

↪ Festivités des 13 et 14 juillet

✓ **Lundi 13 juillet à partir de 19h**

Repas froid, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal avec l'orchestre " Pierrot Musette"
Repas : 12€ / adulte, 5€ / enfant (moins de 10 ans)
Réservation à la Mairie avant le 9 juillet. Espèces ou chèque établi à l'ordre du Comité des Fêtes

✓ **Mardi 14 juillet de 15h à 18h**

Jeux autour de la salle des fêtes



↪ Brocante de la St Sauveur

Samedi 15 Août de 7 à 18h

sur le terrain de foot et Artisanat d'arts dans la salle des fêtes
Restauration sur place



↪ 1er Fest Noz qui terminera nos activités 2015

Samedi 7 novembre à partir de 19h

Salle des fêtes



Contact : Marie France Moinet (06 95 87 50 92)





• **Un Petit Air de Culture présente**
« le Petit Théâtre de Champrond » •

La fête des voisins revue et corrigée par un Petit Air de Culture

Pour répondre aux attentes du public, pas moins de trois représentations de la pièce de théâtre "La Fête des Voisins ou la soupe aux Choux" ont été jouées à Champrond en Gâtine le week-end du 12 octobre 2014.

Une nouvelle fois, la troupe du petit théâtre de Champrond-en-Gâtine a fait rire le public conquis par les textes de Véronique Réaud.

Forte de ce succès, la troupe du petit théâtre de Champrond fait sa tournée :

- . Une représentation supplémentaire a été donnée à Saint Victor de Buthon le dimanche 15 février
- . Deux nouvelles représentations seront données les 3 et 4 octobre à la salle des fêtes de La Loupe.



• **Chorale de Vaupillon A Portée de Voix** •

CHAMPROND-EN-GÂTINE
Salle des fêtes

Samedi 25 avril à 20 h30



CHORALE
A PORTEE DE VOIX

Concert Spectacle

**UN TOUR DU MONDE
EN CHANSONS**

Direction : DOMINIQUE PATROUILLEAU
 Mise en scène: MARIE DUPLAIX
 Au piano : YOULIANA PATROUILLEAU

ENTREE GRATUITE
LIBRE PARTICIPATION AUX FRAIS

Renseignements: 02 37 81 05 00 ou 02 37 81 19 97

Conception Michel Camus - imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Champrond-en-Gâtine n'a pas de gare ?

Qu'importe : il y a une salle des fêtes, et le samedi 25 avril, le public est invité à s'y rendre pour prendre le train en direction du monde entier. Le départ est fixé à 20 h 30. La Chorale « A Portée de Voix » propose de participer à un voyage imaginaire - le tour du monde en 15 chansons. On s'arrêtera en Allemagne pour y rencontrer Barbara, en Espagne avec Georgette Plana, au Canada avec Charles Trenet, en Argentine avec Dalida, en Afrique avec Henri Salvador, au Mexique avec la Compagnie Créole... bref, voici des incontournables de la chanson française, à (re) découvrir grâce à des arrangements originaux sous la direction musicale de Dominique Patrouilleau, sans oublier quelques morceaux de musique plus classiques interprétés au piano par Youliana Patrouilleau. La mise en scène hilarante de Marie Duplaix promet un concert-spectacle divertissant et haut en couleur.

Pratique :

« Un tour du monde en chansons »

Concert spectacle de la chorale de Vaupillon A Portée de Voix.

Samedi 25 avril à 20 h 30

à salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine.
Entrée gratuite – libre participation aux frais.





Du côté des artisans, artistes et commerçants

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE.
LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

• Calligraphie •



La calligraphie est un art majeur qui aborde l'art graphique, notre culture et l'activité psychophysiologique ainsi que l'activité cognitive supérieure cérébrale. Aussi je vous propose de vous initier au sein de mon atelier.
Grand maximum : 8 personnes

✓ Dimanche 19 Avril 2015

Stage de Dorure (Adultes)

Le mot calligraphié et doré à la feuille d'or. Vous apprendrez le tracé de la lettre et de la pose de la feuille d'or.

✓ Dimanche 17 Mai 2015

Stage d'enluminure (Tous niveaux et tous âges)

La lettrine ornée tirée d'une des Bibles Gutenberg. Dessin de lettrines et mise en couleurs.

✓ Dimanche 14 Juin 2015

Stage de calligraphie (Tous niveaux et tous âges)

Ecriture d'Angleterre dite Secretary (XVII-XVIII S.). Une écriture élégante rappelant ici et là quelques éléments gothiques.

Pour plus de renseignements ou pour me joindre, consultez mon site : calligraphie-et-dorure.com

ERIC MONTIGNY

Calligraphe Chrysographe Enlumineur Professionnel

Plus de 33 ans d'expérience

8 rue du Perche

Beaurepaire

28240 Champrond en Gatine

Site : <http://calligraphie-et-dorure.com>

• Ateliers pour enfants •

ATELIERS LOISIRS CRÉATIFS ENFANTS

4-13 ans



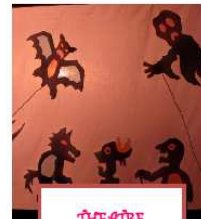
ATELIER TRUCOLO
ÉCOLE



ATELIER NATURE



COISINE
PAIN ET GÂTEAUX



THÉÂTRE



MODELAGE

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Mercredi, vacances scolaires (à la journée, la demi-journée ou stages multi-ateliers à la semaine). Possibilité atelier 1 heure.

Horaires : En fonction de votre souhait.

Restauration : Pique-nique à apporter.

BRINDILLE (Diplômée BAFA)

3 rue de l'arcade - Beaurepaire
28240 CHAMPROND EN GATINE

Tél : 06-62-16-79-12
Mail : isabesse@gmail.com

● Etat civil ●



Décès :

GUY Simonne Irène décédée le 15/09/2014 domiciliée 25 Grande Rue

PICAVAIS Roger décédé le 08/12/2014 domicilié 8 rue du Plessis

BROUARD Michelle décédée le 28/12/2014 domiciliée à Saint Eliph

VALLEE Monique décédée le 06/01/2015 domiciliée à Les Orgeries

Naissances :

LECOINTRE Djoulia née le 08/11/2014 domiciliée 26 Grande Rue

CHABOCHE Léana née le 19/11/2014 domiciliée 3 Grande Rue

CHAUMIER Léo né le 12/02/2015 domicilié 12 rue du Plessis





Les services communaux et intercommunaux

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.

≈ Ordures ménagères et déchèterie ≈



Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

Depuis le 02 Juin 2014, la collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie ainsi que les Huberts.

- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

Ce changement fait suite à la mise en place du nouveau contrat avec notre prestataire.

⇒ Merci de mettre les containers et sacs à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin



Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain .

A noter : le S.I.R.T.O.M (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures ménagères) vient d'ouvrir un site internet très pratique pour une meilleure gestion de nos déchets. Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>

Cf. la lettre du compostage dans les dernières pages de ce bulletin municipal.





Horaires déchèterie de St Eliph (Fermée les jours fériés)

✓ HORAIRES D'ÉTÉ du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Jeudi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00



Point de recyclage

**Téléphones portables et
cartouches jet d'encre**

Accessible à la mairie de
Champrond

FNATH RECYCLAGE

Un geste éco-citoyen pour soutenir
les accidentés de la vie



Nouvelles conditions d'accès en déchèterie

A partir du 01 novembre 2014, une carte sera
nécessaire pour accéder aux déchèteries du SIRTOM

Comment vous procurer cette carte ?

En déchèterie, vous devez remplir un formulaire et
présenter un justificatif de domicile.
Le gardien vous remettra votre carte directement sur place.

Les permanences sont l'après-midi de 14h00 à 18h00 :
- pour Courville, le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour St Eliph, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour Senonches, le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi

≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures. En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter
M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

■ LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ■



Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite à la relève du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





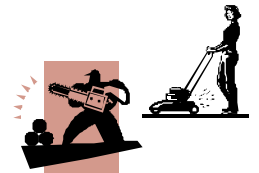
~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brulage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

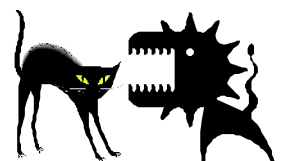
Merci d'avance.



Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.



Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.





Numéros infos et permanences utiles

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

La Maison de Santé des Portes du Perche est située au 2, avenue du Perche à La Loupe. Le 17 février 2014, la Communauté de Communes des Portes du Perche a inauguré sa nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe. Une vingtaine de professionnels de santé s'y sont déjà installés.

DENTISTES à La Loupe

Dr. SACCENTI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr ANDREI		
Dr HEMERY	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96
DR HAMAL		

DOCTEURS GÉNÉRALISTES à la Loupe

Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr CASADEI - PUIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. PUIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SDROBIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SOW OUAKARA	2, avenue du Perche	02 37 49 37 59
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46

SPECIALISTES à La Loupe

M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Mlle DE PAUW Orthophoniste	2, avenue du Perche	02 37 52 99 74
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN Psychologue pour enfants	2, avenue du Perche	02 37 81 21 18
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Dr HAU DUMOULIN Dermatologue	2, avenue du Perche	02 37 53 33 48
Mme COLOMBELLI Diététicienne	2, avenue du Perche	02 37 21 61 82
M. LIVIU Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92

M. TOULEMONDE, Mme BOHIN Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
M. PERROT Kinésithérapeute	18, rue Marceau BELHOMERT	02 37 37 05 19
M. SIMEAU Podologue	17 place de l'Hôtel de Ville	02 37 52 25 67
Mme TOULEMONDE Podologue	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11

INFIRMIERES

Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

S.E.L.A.R.L. "C+Bio"	2, avenue du Perche	02 37 81 30 00
----------------------	---------------------	----------------

OPTICIENS

Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigéard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12

PHARMACIES

Pharmacie Centrale	4 rue du 17 juin 1944	02 37 81 19 89
Pharmacie de l'Etrier	21 rue de Chartres	02 37 81 13 19

AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Cerisaie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66

HOPITAL

MAISON DE RETRAITE	Rue du Docteur Morchoisne	02 37 29 33 11
-----------------------	------------------------------	----------------





ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70
 Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57
 Syndicat scolaire (Secrétariat) 02 37 81 15 04

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE

18 rue de la Gare - 28240 La Loupe
<http://www.cdc-desportesduperche.com/>



LA MAISON DES P'TITS LOUPS Crèche halte garderie

3 rue Henri Dunant à la Loupe
 02 37 29 45 68

SIAP (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et de développement du Perche d'Eure et Loir)

18 rue de la Gare - 28240 La Loupe
 Email : paysperche.siap@wanadoo.fr

02 37 29 09 29

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47
 e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr
 Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

↳ Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi: 8h30 à 11h30 et 13h15 à 15h00 Mardi : 8h30 à 12h30	20, rue de la Serine Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
Conseiller Général —Eric Gérard	Sur rendez-vous	Mairie de La Loupe	02 37 81 10 20
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés)	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 – 16h30	
M.I.L.O.S 28 (Mission locale sud Eure et loir - ex PAIO) Mme Lasne	Tous les mardis sur rendez-vous	Mairie de la Loupe	02 37 52 57 71
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h et (sur RDV) l'après- midi Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h	18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 38 93
RETRAITE Sécurité Sociale Caisses Complémentaires ARRCO - CICAS	1 ^{er} et 3 ^e Mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 Plus de permanence : pour tous renseignements téléphoner	Mairie La Loupe	02 37 28 57 52
RSA	S'adresser à la DGAS AS		02 37 53 57 30
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00





La lettre du compostage

- Novembre 2014 -

Avez-vous des problèmes de compostage ?



Pas de panique! Dans cette lettre, vous trouverez de nombreuses astuces pour pallier des problèmes qui peuvent être rencontrés lors du processus de compostage.

Seront recensés tous les problèmes courants avec leurs solutions. La liste est bien-sûr non exhaustive. Si vous avez un problème qui n'est pas signalé dans cette lettre, n'hésitez pas à nous envoyer un mail afin que nous vous aidions à le corriger.



Les matières carbonées sont les matières « brunes » telles que les feuilles d'arbres et les petits branchages.

Les matières azotées sont quant à elles les matières dites « vertes » telles que les pelures de fruits et légumes, les fleurs fanées et les herbes.



Image : photodenature.fr

Toutes les petites (ou plus grandes) **bêtes** qui s'installent dans le composteur sont là afin de se nourrir du compost ou des êtres vivants qui l'occupent, elles ne sont donc en aucun cas problématiques pour la décomposition de vos déchets en compost. Votre composteur est un **micro-écosystème** qui s'auto-régule avec les animaux, bactéries et champignons qui s'y développent. Ils participent tous activement à la **décomposition de vos déchets**. Cependant, si les mulots, mouches ou autres vous importunent, le tableau ci-dessous vous donnera les solutions naturelles afin de les éloigner du composteur.







SIRTOM DE COURVILLE-SUR-EURE, LA LOUPE ET SENONCHES
Rue du 19 mars 1962, 28190 Courville-sur-Eure
Mail : sirtomcourville@wanadoo.fr ; site : www.sirtom-courville.fr





Commande de composteur possible à la Mairie
1 composteur gratuit par foyer.

Problèmes	Causes	Solutions
<p>Emanation d'odeurs nauséabondes</p> 	<p>Excès d'humidité et/ou manque d'air</p> <p>Ou excès de matières azotées (notamment tontes de pelouses)</p>	<p>Ajouter des matériaux secs riches en carbone (sciure, copeaux, paille, feuilles sèches, branchages coupés de section fines,...) puis mélanger, brasser pour aérer le compost</p> <p>Par beau temps, laisser le couvercle ouvert afin de favoriser l'évaporation</p>
<p>Le tas reste froid ou ne chauffe qu'au centre</p> 	<p>Volume du compost trop petit</p> <p>Mauvais rapport carbone/azote</p> <p>Manque d'oxygène</p> <p>Compost trop sec ou trop humide</p>	<p>Rééquilibrer l'apport en matières carbonées ou azotées</p> <p>Mélanger, aérer et arroser le compost ou ajoutez des matières à forte teneur en humidité (tontes de pelouses, déchets de cuisine, etc.)</p> <p>Ou</p> <p>Ajouter des matériaux secs et selon le temps, laisser le couvercle ouvert afin de favoriser l'évaporation</p>
<p>Les mouches ou certains animaux sont attirés</p>	<p>Mauvais recouvrement des matières vertes ou présence de résidus non recommandés (viande, poisson, produits laitiers)</p>	<p>N'ont pas d'effet néfaste sur le compost, au contraire, ce sont des acteurs de la décomposition</p> <p>Si désir qu'ils partent, recouvrir avec du vieux compost, de la terre ou des feuilles ou enlever les matières non recommandées</p>
<p>Des mauvaises herbes poussent lors de l'utilisation du compost</p> 	<p>Température insuffisante – les graines se ressement dans le compost</p>	<p>Ne plus mettre de tomates, ni de plantes montées en graines ou malade dans le compost</p>
<p>Certains déchets ne se décomposent pas</p>	<p>Ce sont des déchets qui se décomposent mal : coquilles d'œuf, coquilles de noix, branchages, artichauts,...</p>	<p>Le mieux est de les briser, les broyer ou les réduire en morceaux afin de faciliter l'action des micro-organismes</p>
<p>Le temps de décomposition des déchets paraît long</p> 	<p>Les micro-organismes se développent progressivement et la nature suit son rythme</p> <p>Mais peut-être que les particules du compost sont trop grosses ou le taux d'humidité est insuffisant</p>	<p>Le composteur est peut-être trop exposé au soleil et/ou manque de produits humides et azotés</p> <p>Couper les matières compostables dépassant les 25 cm, Vérifier qu'il y ait bien des organismes décomposeurs</p> <p>Vous pouvez ajouter une pelleté de terre pour favoriser la prolifération des bactéries</p> <p>Si vous souhaitez obtenir des résultats rapidement, vous pouvez utiliser des « accélérateurs de compostage » naturels tels que l'ortie et les peaux de bananes</p>
<p>Le compost attire les rongeurs</p>	<p>Présence de matières non recommandées (viandes, poisson, produits laitiers...)</p> <p>Le composteur sert de « cantine » pour ces animaux</p>	<p>Les déchets de cuisine doivent être recouverts de déchets secs après chaque apport (feuilles mortes par exemple)</p> <p>Le mieux est d'installer un grillage très fin sous le composteur, grillage dont les bords remontent de 10 cm sur les parois du composteur pour éviter que le rongeur puisse entrer dans le composteur par le passage entre le grillage et le plastique</p>
<p>Le compost est trop humide</p>	<p>C'est un signe de mauvais drainage, d'un excédent de pluie ou d'un manque d'aération</p>	<p>Brassez le compost afin de faire circuler l'air et ajouter de la matière brune (carbonée) pour absorber le surplus d'humidité. Couvrir le composteur lors des fortes pluies</p>



SIRTOM DE COURVILLE-SUR-EURE, LA LOUPE ET SENONCHES
Rue du 19 mars 1962, 28190 Courville-sur-Eure
Mail : sirtomcourville@wanadoo.fr ; site : www.sirtom-courville.fr



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

le vendredi 5 juin 2015

Date butoir de remise des articles : le vendredi 22 mai 2015

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com

